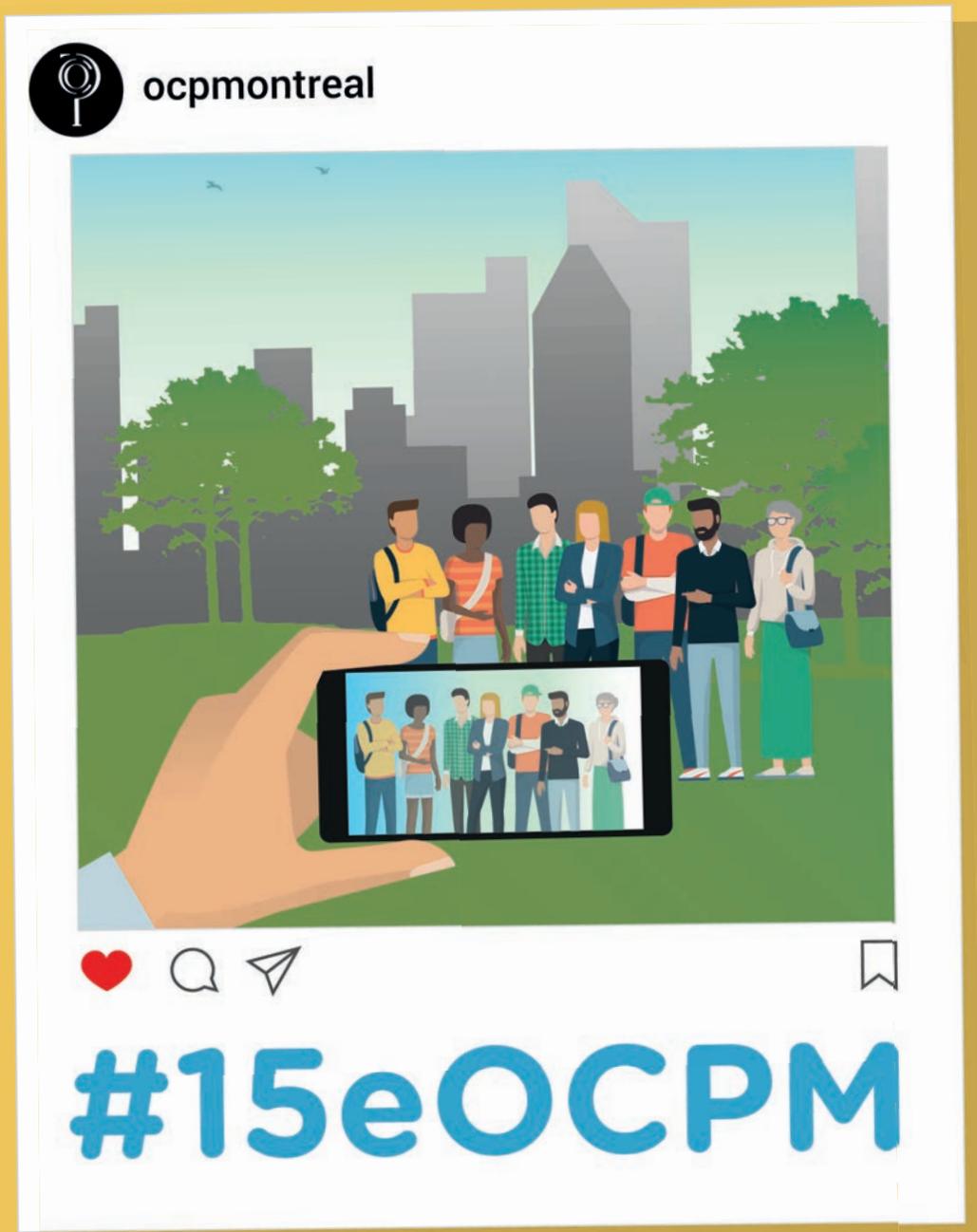


Rapport annuel 2017



PRODUCTION

Coordination de la rédaction

Luc Doray

Collaboration à la rédaction

Louis-Alexandre Cazal

Luc Doray

Lizon Levesque

Anik Pouliot

Gilles Vézina

Révision

Lizon Levesque

Traduction

Joanne Gibbs

Photographies

Lucie Bataille

Thomas Branconnier

Josée Lecompte

Frédéric Tougas

Conception graphique

Elisabeth Doyon

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2018

Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2018

ISBN 978-2-924750-29-2 (imprimé)

ISBN 978-2-924750-30-8 (PDF)

Version électronique disponible sur le site Internet : www.ocpm.qc.ca

English paper version available upon request

English PDF available on the Internet website





Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Ville de Montréal
Montréal (Québec)

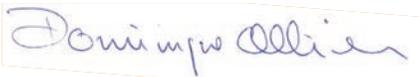
Madame la présidente,

Conformément à la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2017 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal,



Dominique Ollivier
Le 1^{er} mai 2018

Merci !

Merci !

Merci !

Merci !

Merci !

Merci !

Merci !

Merci !

Merci !

Merci !

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2017.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'engagement de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leur opinion et leurs commentaires.

Table des matières

Message de la présidente	8
Mission et mandat	11
Activités	15
Communications	27
Rayonnement	33
Budget	39
Annexe I	44
Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2017	
Annexe II	60
Extraits de la Charte de la Ville de Montréal	
Annexe III	64
Organisation, pratiques et code de déontologie	
Annexe IV	69
Liste des employés et collaborateurs en 2017	

L'année 2017 entrera dans les annales de l'Office de consultation publique de Montréal comme l'une de celles qui nous aura fait déployer des trésors d'énergie et d'ingéniosité. En plus de marquer une étape importante dans notre évolution, notre 15^e anniversaire, 2017 aura été un moment intense de réflexion, d'expérimentation, de partage et d'évolution. Tous les éléments de notre mission auront été interpellés alors que notre programme de travail de cette année a inclus des éléments de formation, de conseil à des arrondissements ou à des services de la Ville désirant mener des consultations, de coopération ainsi que de veille des meilleures pratiques internationales.

La tendance à la complexification des mandats que nous observons maintenant depuis près d'une décennie ne s'est pas, cette année encore, démentie. Les dossiers, tant par leur diversité, leur nature que par le niveau de controverse qu'ils suscitent, nous demandent de développer des compétences nouvelles pour faire participer les citoyens. De plus, la conduite de ces consultations a confirmé une évolution de la contribution citoyenne et clairement démontré le rôle croissant de l'acceptabilité sociale dans la définition du devenir montréalais.

Une année des plus occupées...

En 2017, en plus de la consultation d'importance amorcée l'année précédente sur la Stratégie centre-ville, un nombre considérable de mandats nous ont été confiés. Neuf nouveaux mandats ont été entrepris de front et terminés, alors que deux autres verront vraisemblablement leur aboutissement en 2018. Ce sont plusieurs milliers de personnes et plusieurs centaines d'organisations qui, cette année encore, ont fait entendre directement leur voix tant dans des dossiers importants pour l'avenir de Montréal que dans des projets très locaux.

L'Office a également été l'hôte en 2017 de la Conférence internationale de l'Observatoire international de la démocratie participative, dont Montréal assumait la présidence en 2017. Cet événement a été couronné de succès, réunissant 500 participants et 80 conférenciers en provenance de 35 pays. Moment important d'échange et de réflexion, la Conférence avait pour thème cette année *Participation sans exclusion* et a permis de mettre en lumière, notamment, tout le chemin parcouru par l'Office pour garantir l'accessibilité et la crédibilité de ses dispositifs participatifs. Conséquemment, des groupes plus éloignés de nos processus ainsi que des citoyens qui, par manque de temps, d'information ou de ressources ne participaient pas auparavant, peuvent maintenant, grâce à nos efforts, contribuer de multiples façons à l'évolution de leur cadre de vie.

Cette année aura aussi été l'occasion de partager notre réflexion et nos pratiques avec d'autres instances de l'appareil municipal lors d'événements de formation conçus sur mesure par l'OCPM, notamment à l'intention de fonctionnaires municipaux montréalais souhaitant se familiariser avec les processus de démocratie participative.

Finalement, 2017 aura vu la concrétisation de plusieurs partenariats internationaux, notamment avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour faire avancer la cause de l'engagement citoyen dans les processus démocratiques des pays du Moyen-Orient et du nord de l'Afrique.

Il va sans dire que cet important programme de travail n'aurait été possible sans la contribution indéfectible de l'équipe de l'OCPM qui a fourni des efforts allant largement au-delà de ce qui est demandé dans un contexte normal de travail et je tiens à souligner leur dévouement.

Une année de consolidation...

Au fur et à mesure que notre expertise se déploie, que le dialogue avec d'autres expériences ailleurs dans le monde s'intensifie et que les expériences se développent, il devient de plus en plus important pour l'Office de consolider ses acquis, de formaliser ses retours d'expériences et de mesurer le chemin parcouru. C'est ce que nous avons tenté de faire en présentant tout au long de cette année anniversaire une série de capsules qui se voulaient des mini-bilans de nos 15 ans d'expérience. Nous avons contribué à des publications universitaires et donné bon nombre de conférences sur le sujet.

Toutes ces activités nous permettent d'accroître notre visibilité, de demeurer vigilants quant à l'intégrité de nos processus, d'évaluer et de revoir périodiquement l'usage qui est fait de la consultation publique et des moyens qui y sont dévolus afin d'en favoriser la pérennité.

... Mais aussi une année de changement

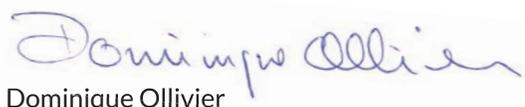
Je ne saurais terminer ce bilan en passant sous silence deux éléments de contexte qui influenceront, j'en suis certaine, le déploiement de l'expertise de l'Office de consultation publique dans la prochaine année : l'adoption par le gouvernement du Québec du projet de loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs; et le désir exprimé par la nouvelle administration municipale élue à l'automne 2017 de construire une ville qui fait largement place à la parole citoyenne. La loi devrait marquer dans ses dispositions le début d'une nouvelle ère en matière de participation citoyenne, en favorisant l'adoption par les municipalités de politiques et de règlements de consultation publique tandis que la volonté politique montréalaise exprimée pourrait venir consolider la place importante que Montréal fait déjà à la démocratie participative.

Le contexte actuel se prête donc très bien à un exercice d'évaluation des mécanismes participatifs montréalais et à une précision de l'éventail des cas où le recours à l'OCPM, comme tiers neutre et indépendant, est automatique. Rappelons que, bien que l'OCPM bénéficie d'un statut inscrit dans la Charte de la Ville de Montréal, son intervention n'est prédéterminée que dans quelques cas. Le mode de fonctionnement actuel où l'arrivée des dossiers à l'Office n'est souvent régie par d'autres règles que l'urgence d'en disposer, réduit la planification de nos activités à sa plus simple expression et prive souvent la population de possibilité de mener des débats plus génériques qui pourraient améliorer l'acceptabilité sociale en amont même des projets.

Depuis quinze ans, l'Office joue un rôle prépondérant à Montréal dans l'articulation entre la démocratie représentative et la démocratie participative. Le modèle a fait ses preuves jusqu'à devenir un repère dans les débats publics ainsi qu'un lieu privilégié de participation.

À partir de ce socle solide, nous pouvons et devons maintenant aller plus loin, continuer d'innover, de créer des mécanismes inclusifs en phase avec les populations à interpeller et avec les projets qui nous sont soumis. Il s'agit là, pour les prochaines années, d'un défi stimulant et d'une perspective emballante.

La présidente,



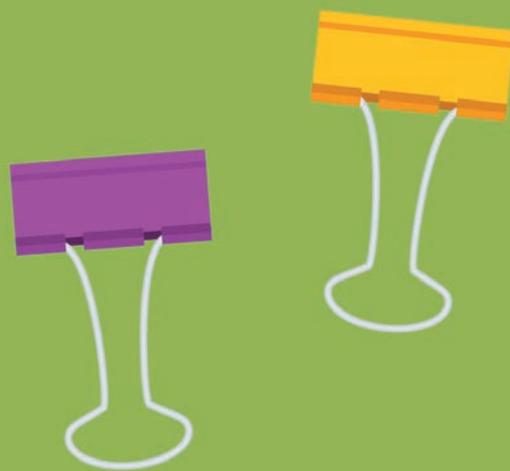
Dominique Ollivier



“

L'Office joue un rôle de premier plan dans l'articulation entre la démocratie représentative et la démocratie participative à Montréal.

”





La mission et le mandat de l'Office

La mission

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Le mandat

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, établi depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.

La Charte de la Ville de Montréal définit ainsi le mandat de l'OCPM :

Article 83

- 1°** de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
- 2.1°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 2.2°** de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;
- 3°** de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;
- 4°** de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Les articles 89 et 89.1 prévoient également que l'OCPM devra tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la ville pourrait adopter concernant la réalisation d'un projet relatif à :
- > un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
 - > de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
 - > un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 mètres carrés;
 - > un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.

Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la Charte de la Ville de Montréal a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 qui modifiait l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal était sanctionné afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Le 20 juin 2008 était sanctionné le projet de loi 22 qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au plan engagée par le conseil de la ville.

Le 15 juin 2012 était sanctionné le projet de loi 69 qui, entre autres choses, redéfinit les critères à partir desquels des mandats peuvent être donnés à l'Office en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Le projet de loi remplace, dans le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article, les mots « une université, un collège » par « un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire ». La portée de cette modification est de permettre l'application des dispositions de cet article aux écoles secondaires et primaires.



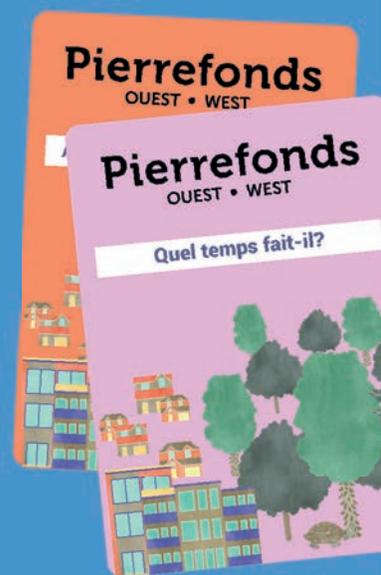
Le même projet de loi, par son article 25, donne la possibilité à la Ville de modifier, par règlement et sans autre formalité, certaines dispositions du « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique », et ce, malgré l'article 89.1 de la Charte de la Ville.

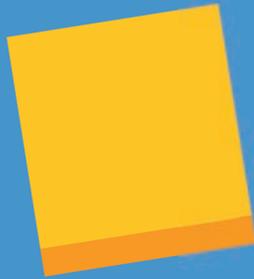
Le 16 juin 2017 était sanctionné le projet de loi 122 qui vise principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité. La loi prévoit la possibilité pour une municipalité d'adopter un règlement édictant une politique de participation publique selon certains critères. L'adoption de cette politique rend caduques les dispositions référendaires prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce règlement doit faire l'objet d'une consultation publique. Pour Montréal, la loi apporte des modifications à la Charte de la Ville (article 83) qui prévoit que ledit projet de règlement sur la participation publique doit faire l'objet d'une consultation publique devant l'Office de consultation publique de Montréal. Une autre modification au même article 83 prévoit donner le pouvoir à l'Office de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique.

Le 21 septembre 2017 était sanctionné le projet de loi 121, portant sur le statut de Montréal comme métropole. La loi modifie une disposition de la charte et fait passer de 25 000 mètres carrés à 15 000 mètres carrés la superficie des projets résidentiels, commerciaux ou industriels pour lesquels l'article 89 de la Charte peut être évoqué et la consultation requise par la Loi peut être confiée à l'Office et être soustraite ainsi du recours référendaire.

Règlement municipal sur le droit d'initiative

Le conseil municipal, lors de sa séance du 22 août 2017, a modifié le règlement sur le droit d'initiative afin de rendre possible le recours à l'Office pour les consultations prévues en arrondissement dans le cadre de l'exercice de ce droit.





CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET IMMOBILIER
2175, SAINT-PATRICK**



Première séance publique
9 mai 2017 à 19 h
Église St-Charles
2111, rue Centre
Métro

Consultation publique

**ÉCOLE PRIMAIRE
SECTEUR CRAWFORD**




Première séance publique
19 avril 2017, 19 h
Au bureau d'arrondissement de Verdun
4555, rue de Verdun

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ocpm.qc.ca

CONSULTATION PUBLIQUE

**MODIFICATIONS
RÉGLEMENTAIRES AU
FAUBOURG CONTRECOEUR**



Consultation publique

**ÎLOT CENTRAL DU
TECHNOPÔLE ANGUS**



Première séance publique
28 mars 2017, 19 h
Au bureau d'arrondissement
5650, rue D'Iberville

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ocpm.qc.ca

CONSULTATION PUBLIQUE

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT
URBAIN, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
POUR LES QUARTIERS AUX
ABORDS DE L'ÉCHANGEUR TURCOT**



Première séance d'information
septembre 2017
Église Saint-Justin
55, rue Joffre

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ocpm.qc.ca

CONSULTATION PUBLIQUE

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT
URBAIN, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
POUR LES QUARTIERS AUX
ABORDS DE L'ÉCHANGEUR TURCOT**



Première séance publique
15 mai 2017 à 19 h
Théâtre Paradoxe
5959, boulevard Monk
Métro Monk

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ocpm.qc.ca



Activités

L'action de l'Office de consultation publique de Montréal se fait à la lumière de deux articles de la Charte de la Ville de Montréal, les articles 83 et 89. On y prévoit que l'Office doit tenir des consultations sur des mandats qui lui sont donnés en fonction de critères stipulés à la Charte. On y prévoit aussi que l'Office doit faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique, notamment auprès des instances de la Ville.

En 2017, l'Office de consultation publique de Montréal a mené à terme une consultation initiée en 2016, entrepris et réalisé neuf mandats, ainsi que deux exercices de consultation qui se poursuivront en 2018.

Le dossier terminé en 2017 était d'une grande importance, il s'agissait de l'examen du projet de **Stratégie de développement pour le centre-ville**. Cette consultation a suscité beaucoup d'intérêt dans la population, comme en témoigne la grande participation à l'exercice de consultation, une des plus importantes que l'Office ait obtenue. Un total de 3277 personnes ont pris part aux différentes activités de la consultation. Quelque 1900 personnes ont participé en ligne et un peu plus de 1350 personnes se sont déplacées pour participer au « Grand rendez-vous du centre-ville », à la séance d'information qui a suivi, ou aux rencontres thématiques. La commission a reçu 103 mémoires, dont 53 ont été présentés lors des auditions formelles. À ce nombre, s'ajoutent 116 mini-mémoires déposés en ligne. L'ensemble de ces interventions a constitué un très large corpus d'information couvrant un large éventail de sujets, à l'image de l'ampleur du mandat reçu par la commission.

La Stratégie proposée constitue un geste opportun et important qui est accueilli très favorablement par les participants à la consultation. L'idée de regrouper en un seul document la vision du développement du centre-ville a reçu un écho très positif des citoyens. Une critique générale toutefois émerge clairement : l'ensemble du territoire couvert par la Stratégie a déjà fait l'objet de nombreuses consultations, concertations ou adoption de programmes et politiques dont, pour la grande majorité des personnes participantes, le document ne prend pas suffisamment acte. Il ne propose pas non plus cet élément de valeur ajoutée identitaire, ce liant supplémentaire qui ferait d'un ensemble de quartiers juxtaposés un territoire vivant et marquant pour l'avenir de Montréal.

Avec ces éléments en tête, la commission a privilégié dans son analyse les éléments susceptibles d'enrichir l'énoncé de Stratégie ainsi que, de l'avis des participants, ceux qu'il faut reconsidérer. Elle se prononce aussi, tel que demandé par la Ville, sur les gestes à prioriser dans le plan d'action de

la Stratégie. La liste des recommandations ainsi dégagées n'est sûrement pas exhaustive, vu l'ampleur et la variété des propositions recueillies. Toutefois, l'exercice fait émerger un certain nombre de valeurs fondamentales et de principes d'aménagement qui devraient guider la Ville dans l'élaboration de la mouture finale de la Stratégie et du plan d'action qui en découlera.

Sur cette base, le rapport dégage des opportunités de bonifier l'énoncé de la Stratégie, notamment en y intégrant un chantier sur l'identité du centre-ville montréalais qui reconnaît notamment le mont Royal, le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Montréal comme des éléments identitaires fondamentaux et des atouts. Il propose également de faire de l'économie numérique le phare de son développement, d'identifier plus clairement les zones propres au développement de nouveaux quartiers résidentiels et d'ajouter la ville souterraine comme un axe majeur de la revitalisation commerciale.

Le rapport suggère aussi de reconsidérer la vision mise de l'avant pour le développement du littoral qui ne semble pas en phase avec les aspirations de la population. La revitalisation de la structure commerciale de la rue Sainte-Catherine ne présente pas vraiment non plus d'adéquation avec les

9 consultations publiques
entreprises et complétées en 2017

36 séances publiques
dont 1 journée portes ouvertes
et 1 atelier prospectif



nouveaux modes de consommation, la tendance actuelle évoluant plutôt vers des commerces de destination qui font une part importante au commerce en ligne ou des noyaux polycentriques de commerces de proximité.

Finalement, le rapport rappelle l'importance d'inclure dans le plan d'action un séquençage des engagements déjà pris par les divers programmes particuliers d'urbanisme du territoire déjà adoptés, notamment en matière d'équipements collectifs et d'investissements dans le domaine public. Il priorise aussi l'inclusion d'un chantier sur l'habitation abordable à perpétuité, incluant une réflexion sur les outils qui favorisent l'habitat de demain, ainsi qu'une intervention musclée au niveau des transports en commun et du stationnement pour assurer un véritable transfert modal vers les transports actifs et collectifs.

D'un autre côté, un nombre considérable de dossiers, neuf en tout, ont été entrepris et complétés en 2017. Le premier visait la construction d'un édifice à usage principalement résidentiel sur le site de l'ancien établissement commercial et hôtelier connu sous le nom de « **Complexe Bourbon** », dans la portion est du village sur la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

La consultation publique a suscité la participation de plus de 200 personnes, en majorité issues du quartier. En plus de la quarantaine d'individus et groupes s'étant exprimés lors de

la séance d'information, 29 opinions écrites et orales ont été formulées par des participants.

La commission a estimé que, compte tenu de la taille du territoire, les modifications proposées doivent procurer un bénéfice à la communauté au moins équivalent à celui qu'en tireront les propriétaires de ces terrains. En ce sens, elle croit que la Ville se priverait de leviers importants de négociation en englobant dans ce projet de règlement des terrains de TVA qui ne font présentement l'objet d'aucune demande de permis. Sa recommandation est donc de limiter les changements au Plan d'urbanisme aux cinq lots du Bourbon.

De plus, partant du principe de bénéfice à la communauté et de contribution du projet à l'identité distinctive du quartier, la commission a assujéti son accord au projet de règlement à trois conditions essentielles qui portent sur l'octroi d'un étage assurant une occupation durable du milieu communautaire, sur l'inclusion de mesures environnementales plus audacieuses, et sur une révision de la facture architecturale du projet.

Le deuxième dossier a été celui de l'examen d'un projet de **Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur l'Assomption-Nord** de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Ce projet de PPU a été l'occasion de joindre largement les résidents, les organismes et les entreprises de ce territoire et des quartiers avoisinants.



Près de 130 personnes ont participé à la consultation; la commission a reçu 14 mémoires, dont 9 ont été présentés oralement.

Le programme particulier d'urbanisme proposé constituait un geste important qui s'inscrit tout à fait dans la perspective de développement durable qui sous-tend désormais toute planification de l'aménagement du territoire. Cette proposition, qui vise la requalification d'un lieu névralgique aux abords de la station de métro Assomption, a reçu l'adhésion de la majorité des participants à la consultation et pourrait être adoptée rapidement.

Plusieurs participants de divers horizons ont néanmoins signifié leur inquiétude face à l'insertion d'une fonction résidentielle dans un milieu jusqu'ici voué presque exclusivement à des usages industriels. Les appréhensions relatives à la cohabitation des fonctions ont largement dominé les débats, faisant émerger la nécessité de s'assurer que le projet répond aux préoccupations exprimées sur la création d'un milieu de vie stimulant, comprenant des espaces verts, des services et des équipements publics adéquats, sur l'inclusion de logement social et abordable pour les familles et ménages à faible revenu, ainsi que sur l'harmonisation de la cohabitation entre les entreprises et les nouvelles unités résidentielles. Les principales recommandations de la commission touchent ces enjeux.



Se dégage aussi des interventions un intérêt marqué des divers acteurs pour que les prochaines étapes de planification et de mise en œuvre se fassent avec les parties prenantes. La commission invite donc l'arrondissement à s'assurer que des mécanismes de coordination, de médiation et d'harmonisation ainsi que des processus de concertation soient mis en place.

Le troisième dossier a été celui du projet immobilier sur le site de l'ancien **Hôpital de Montréal pour enfants** dans la section ouest de l'arrondissement de Ville-Marie. Le projet soumis à la consultation proposait la réalisation de plus de 1 400 logements en copropriété ou en location, dont 174 logements sociocommunautaires, ainsi qu'un hôtel, des espaces commerciaux et des espaces à bureaux. Six immeubles en hauteur, allant de 20 à 32 étages, seraient érigés. Un centre communautaire municipal s'y ajouterait, tandis que l'actuelle place Henri-Dunant serait agrandie, notamment par la fermeture d'un tronçon de la rue Lambert-Closse, pour devenir le parc Henri-Dunant.



Il s'agissait d'un projet majeur destiné à faire école à plusieurs titres. D'abord, parce que c'est le premier des ensembles hospitaliers devenus excédentaires par suite de la construction du CHUM et du CUSM à faire l'objet d'un projet de redéveloppement immobilier. Ensuite, par son envergure, puisqu'il vise à réaliser un véritable complexe urbain sur l'emplacement de l'ancien hôpital. Enfin, parce qu'en réponse à l'importante mobilisation de la part d'organismes et de résidents du district Peter-McGill, la proposition du promoteur comprenait des composantes publiques cherchant à répondre aux attentes du milieu et de l'administration municipale.



La consultation publique a soulevé beaucoup d'intérêt. Plus de 300 personnes ont participé aux diverses séances, tandis que la commission a reçu 58 mémoires ou opinions orales. Ce large tour d'horizon lui a permis de bien saisir les enjeux et les défis posés par le projet, tant en ce qui concerne ses éléments descriptifs qu'en matière d'intégration et d'impact sur le voisinage.

La construction de logements sociocommunautaires sur le site, l'intégration d'un centre communautaire destiné à desservir la population du quartier et l'aménagement d'un parc public constituent des avancées positives.

Néanmoins, la construction de six tours de grande taille rend ardue l'insertion du projet immobilier dans son environnement bâti. Également, la trop petite superficie du futur parc Henri-Dunant pourra difficilement combler les besoins du milieu, notamment pour les activités sportives et récréatives des jeunes, des familles et des aînés du quartier.

La commission a salué l'initiative du promoteur de chercher à répondre aux attentes du milieu et a pris acte de l'accueil généralement favorable au changement de vocation, tout en recommandant que le changement d'usage soit assujéti à une révision de certaines composantes du projet. Elle a formulé des recommandations, notamment celles de diminuer le gabarit général du projet immobilier, d'agrandir le futur parc public, et de prioriser le logement familial dans la tour sociocommunautaire, trois aspects importants qui pourront servir de base à la reconfiguration d'un projet mieux calibré.

La commission a estimé que remanié, le projet immobilier peut devenir un exemple, aussi bien par ses composantes sociales et communautaires complétant le volet privé que par l'approche privilégiée de collaboration avec le milieu tout au long du processus.

Le quatrième dossier a été celui d'un développement principalement domiciliaire dans l'**îlot central du Technopôle Angus** dans la portion ouest de l'arrondissement de

2459

participations à une activité de
consultation en personne ou en ligne

Rosemont-La Petite-Patrie. La réalisation de ce projet implique la construction de 15 édifices (répartis en huit blocs) de quatre à six étages, d'une hauteur maximale de 20 mètres. Pour faciliter la connexion entre le milieu résidentiel et le milieu d'emploi, les bâtiments seraient distribués autour d'un axe piétonnier reliant par la diagonale deux places publiques. Le site accueillerait en son centre un espace boisé et serait traversé d'est en ouest par des « corridors écologiques » faisant le lien entre les foyers de biodiversité avoisinants que sont le parc Jean-Duceppe et le talus longeant la voie ferrée du CP. Les places, les toitures et les espaces extérieurs du site accueilleraient des aménagements paysagers, du mobilier urbain et des animations. L'élargissement des trottoirs en bordure de site et l'aménagement de passages piétons sur site sont également projetés. L'accès du public à l'ensemble



620

**opinions orales ou écrites
présentées aux commissions**

des espaces extérieurs dits « bloc commun » serait garanti par l'enregistrement de servitudes de passage concédées à la Ville.

La consultation publique a suscité une forte participation, tant des résidents des secteurs avoisinant le projet que d'acteurs socio-économiques importants. Plus de 400 personnes ont assisté ou participé aux séances d'information et d'audition des opinions. La commission a reçu 94 mémoires, dont plusieurs ont été présentés, quatre interventions orales sans dépôt de mémoire et trois pétitions.

De cette consultation a émergé une forte polarisation des opinions opposant d'une part, ceux qui soutiennent fortement le projet qui est jugé exemplaire à plusieurs égards et, d'autre part, les opposants au projet, majoritairement des riverains qui craignent que ce nouvel afflux de résidents et travailleurs ne vienne amoindrir leur qualité de vie.

La commission a recommandé d'accueillir favorablement le projet en y apportant certains ajustements, notamment en matière d'insertion du projet dans son environnement, tout en affirmant que les préoccupations exprimées par les opposants méritent considération et demandent réponse.

Le cinquième dossier a été aussi un projet immobilier principalement résidentiel dans le secteur de la rue Saint-Patrick, au bord du canal de Lachine, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce projet prévoit la démolition de deux édifices situés au 2155 et **2175 rue Saint-Patrick** et la construction d'un nouveau bâtiment (en trois blocs) à des fins résidentielles, commerciales et communautaires. Ces nouveaux bâtiments de six étages s'articuleraient autour d'une cour intérieure commune à l'ensemble du site. La cour représente 24 % de la superficie du lot et sera accessible par les rues Island et Saint-Patrick ainsi que du côté du canal de Lachine. Le projet prévoit plus ou moins 270 logements, 3 000 mètres carrés d'espaces consacrés à des fonctions commerciales et communautaires, ainsi qu'un stationnement en sous-sol de 225 places. Il est prévu qu'environ 25 % de la superficie résidentielle totale du projet soit consacrée à du logement social et communautaire et 5 % à du logement abordable privé.

Le projet implique la transformation d'une zone d'emploi en zone à occupation mixte. Les locaux rattachés au 2175 Saint-Patrick ont fait l'objet d'une succession d'occupations commerciales et industrielles.

Le site considéré longe le canal de Lachine et est situé à l'intérieur du périmètre du Lieu historique national du Canal-de-Lachine. Il longe la piste cyclable dans la partie nord du site et, au sud, sur Saint-Patrick, est bordé par un alignement d'arbres sur le domaine public. Côté ouest, se trouve un bâtiment résidentiel de six étages avec certains usages commerciaux, récemment construit et appelé Le Myst. Il y a une servitude de passage en faveur du terrain qui est présentement visé par le projet sur cette propriété qui permet d'accéder au quai de chargement. Le stationnement est accessible par la rue Saint-Patrick ainsi que par la rue Island, côté est. La rue Island, cul-de-sac pour les automobilistes, est

aussi longée par une piste cyclable qui se raccorde à celle du canal de Lachine.

Ce projet, qui s'érigera sur un des derniers terrains susceptibles d'être réaménagés sur le bord du canal dans le quartier Pointe-Saint-Charles, sera le seul site qui incorpore du logement social et des locaux commerciaux destinés au mouvement communautaire du quartier. Considérant les besoins criants en cette matière dans cette partie de la ville et l'assentiment au projet exprimé par une grande majorité des citoyens, la commission a recommandé l'adoption du règlement, tout en demandant qu'on maximise le nombre et la taille des logements communautaires en revenant à ce qui était prévu au plan d'architecture de novembre 2016. La consultation publique a suscité la participation de plus de 300 personnes, le dépôt de 30 mémoires écrits; 15 personnes ou groupes sont venus présenter leur opinion à la commission.

Le sixième projet a été l'un des plus complexes de l'année. Il s'agissait d'examiner les orientations que la Ville propose pour l'aménagement d'un vaste secteur de la portion ouest de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Cette consultation en amont visait à présenter aux citoyens une vision d'avenir pour le **secteur Pierrefonds-Ouest** qui propose de concilier la conservation des milieux naturels et le développement de nouveaux quartiers et milieu de vie dans ce secteur anciennement agricole. Cette vision est assortie de douze principes de développement. L'exercice visait à valider la vision, à bonifier les orientations, à mettre en lumière les priorités et à exprimer les attentes des citoyens.

Plus de 400 personnes ont assisté aux différentes séances ainsi qu'aux ateliers prospectifs. Nous avons alors expérimenté des techniques nouvelles d'animation prévoyant notamment des jeux de rôles pour faciliter l'expression de ce que pourrait être le secteur dans un horizon à moyen et long terme. Du matériel a été spécifiquement développé à cette occasion. En effet, un jeu de cartes colorées permettait de convier les participants à imaginer l'avenir à travers des personnages et des scénarios assemblés au hasard des cartes distribuées. Cette façon de faire pourra être utilisée de nouveau dans d'autres dossiers. Par ailleurs, un nombre exceptionnel de mémoires ont été déposés. La commission a reçu 272 opinions écrites et entendu 73 intervenants lors de neuf séances d'audition des opinions. Ce large tour d'horizon a permis à la commission de constater que l'attachement à ce territoire dépasse largement les frontières de l'arrondissement et de bien saisir les enjeux et les défis posés par la planification de ce territoire.

Cette consultation s'est déroulée dans des conditions difficiles. Tout d'abord, l'objet de la consultation était considéré par les participants comme mal défini et peu satisfaisant. D'un côté, les promoteurs immobiliers, propriétaires d'une bonne partie des terrains visés, qui alléguaient avoir travaillé en collaboration avec l'arrondissement depuis une décennie à un programme particulier d'urbanisme (PPU), estimaient que celui-ci aurait dû être au cœur de la consultation. De l'autre, plusieurs citoyens de l'arrondissement, organisations environnementales et membres de la coalition « Sauvons



l'Anse-à-l'Orme » estimaient que pour une consultation d'amont, celle-ci n'associait pas les citoyens à une véritable réflexion sur la vocation du territoire et présentait le développement comme un fait accompli. Ces tensions ont aussi été exacerbées par les inondations du printemps qui ont demandé le report d'une partie des travaux de la commission et ont révélé un certain nombre d'enjeux et de questionnements supplémentaires importants. Ce contexte d'insatisfaction générale, de méfiance et polarisation des positions a demandé des efforts importants pour assainir le climat et assurer la tenue d'un débat sain et constructif.

Le projet soulève un problème majeur d'acceptabilité sociale qui tient à deux raisons selon la commission. D'une part, la transparence et la gouvernance ont fait défaut dans la conduite du projet, ce qui a été dénoncé tant par ses partisans que par ses opposants. Entre autres, les parties prenantes, dont celles représentant la société civile, ont été inégalement associées à la démarche de planification et de concertation qui a conduit à sa formulation. De plus, l'existence du projet immobilier Cap-Nature, dont les propriétaires fonciers et promoteurs auraient été associés durant plus d'une dizaine d'années à la conception du projet de développement du secteur Pierrefonds-Ouest et sur lequel paraît modelée la proposition soumise à la consultation, est venue jeter la confusion sur l'objet de la consultation. Il pouvait sembler paradoxal qu'une consultation en amont sur la vision de développement et les principes d'aménagement d'un secteur d'arrondissement prenne place, alors qu'un projet de PPU était en conception pour le même secteur depuis plusieurs années. D'autre part, l'approche de conservation qui sous-

tend le projet du secteur Pierrefonds-Ouest est contestée, parce que la juxtaposition d'un écoterritoire et d'un projet domiciliaire ne fait pas consensus et parce qu'on estime que la Ville n'est pas considérée comme exemplaire dans la protection et la mise en valeur des milieux naturels.

Dans un tel contexte, il est estimé qu'un processus de planification et de concertation ouvert aux diverses parties prenantes, de même qu'une communication de données à jour et précises sur les enjeux qui préoccupent la majorité des participants, notamment sur les caractéristiques biologiques de l'ensemble du territoire visé, permettraient d'en arriver idéalement à un consensus sur le potentiel de développement du secteur Pierrefonds-Ouest, ou tout au moins à une meilleure compréhension des enjeux présents par tous les intéressés.

Le septième dossier en était aussi un de planification. Il s'agissait d'un projet de Plan de développement urbain, économique et social, un **PDUÉS, pour le secteur environnant l'échangeur Turcot**. Rappelons que la consultation en amont menée en 2016 avait bénéficié de la contribution de plus de 2200 participants et que l'arrondissement a poursuivi son dialogue avec les citoyens en ligne et tout au long de l'élaboration du document de planification. Une démarche de si longue haleine est chose peu courante et le document proposé à la consultation reflète bien le chemin parcouru ainsi que l'approche d'urbanisme participatif retenue.

Le Plan de développement urbain, économique et social Turcot prend forme alors que se poursuivent les travaux

de reconfiguration de l'échangeur annoncés à la fin des années 2000. Il s'agit là d'une opportunité indéniable de réaliser, à l'horizon 2025, tout un ensemble d'interventions structurantes au bénéfice des populations des quartiers Saint-Henri Ouest, Émard et Côte-Saint-Paul. L'ampleur des travaux réalisés sur l'échangeur et dans son voisinage immédiat suggère de porter une attention particulière aux impacts générés afin de cibler des actions particulièrement efficaces à les contrer.

La commission a tenu à saluer l'imposant travail accompli par les autorités responsables, autant qu'elle tient à remercier les participants pour qui un engagement de longue haleine a été requis. Une telle démarche participative n'est pas chose courante et la commission a été à même de constater qu'elle peut, en son essence même, porter ses fruits. Si le gros du travail a été réalisé, il reste tout de même différents fils à attacher. Si près du but, la commission pense que les efforts qui restent à consentir sont bel et bien garants du succès de l'entreprise qui s'échelonne jusqu'en 2025.

La connaissance fine du territoire et l'implication des participants à la vie communautaire et collective des quartiers visés constituent, pour la commission, les éléments clés permettant de cheminer d'une version préliminaire à une version finale et opérationnelle du document de planification et de son plan d'action. Pour ce faire, il importe, selon la commission, de maintenir l'intérêt des participants tout au long du processus et au-delà.

Le huitième dossier portait sur la construction d'une **école dans le secteur Crawford** de l'arrondissement de Verdun. La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) souhaite ériger une école primaire de 14 classes sur le site de l'ancienne école nommée Annexe II de l'école Notre-Dame-de-la-Garde, à l'angle des rues Churchill, Lloyd-George et Clémenceau.

Fermée en 2005, l'ancienne école a été démolie par la CSMB à l'été 2016 en raison de son état vétuste et de la contamination du bâtiment et des sols. Le terrain a une superficie de 4 065 mètres carrés et appartient à la CSMB. Selon la Commission scolaire, cette nouvelle école permettra de désengorger les écoles avoisinantes, dont certaines sont en surcapacité, et de mieux desservir la clientèle du quartier Crawford Park.

La consultation publique a suscité la participation d'une centaine de personnes, en majorité des citoyens du quartier. La commission a reçu 21 mémoires et entendu six intervenants lors des soirées d'audition des opinions qui se sont principalement prononcés sur le concept architectural de l'école, sur les enjeux de circulation et de transport, ainsi que sur l'intégration de l'école dans son milieu de vie.

À l'instar de plusieurs participants, la commission a estimé que, malgré une certaine opposition et de nombreuses réserves entendues, il y va de l'intérêt de la collectivité d'adopter le règlement et de procéder rapidement à la construction de l'école.





Cependant, on note qu'il s'agit du second projet d'école qui, dans cet arrondissement, fait l'objet d'un recours à l'article 89. Compte tenu des perspectives de développement de ce milieu, la commission profite des opinions entendues lors de cette consultation pour faire quelques recommandations à l'arrondissement et à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour faciliter à l'avenir tant les communications avec les citoyens que l'acceptabilité sociale de futurs projets.

Le neuvième et dernier dossier initié et complété en 2017 est un peu particulier. En effet, il s'agit d'une consultation afin d'abroger un règlement d'urbanisme adopté en vertu de l'article 89 de la Charte, suite à une consultation par l'Office en 2007 pour le **secteur Contrecoeur**, à l'extrémité est de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Il s'agit d'une première, aucune autre démarche d'abrogation d'un règlement adopté dans ce cadre n'ayant été faite depuis la création de la nouvelle Ville en 2002. En plus de donner un avis sur la pertinence d'abroger ce règlement en particulier, la commission a aussi proposé des balises devant permettre, d'une façon générale, d'estimer le bien-fondé de démarches d'abrogation d'un règlement adopté en vertu de l'article 89. Ces balises pourront éclairer les autorités de la Ville pour des dossiers à venir.

Par ailleurs, l'Office a été mandaté par le comité exécutif sur deux autres dossiers. Le premier est un mandat d'accompagnement de la Société du parc Jean-Drapeau, la SPJD, dans une consultation devant conduire à l'adoption de son Plan directeur. Ce mandat a donné lieu à du travail préparatoire avec la SPJD cet automne. Cependant, le changement d'administration suite à l'élection du 5 novembre a nécessité une pause dans la réalisation de ce mandat. Il en est de même du deuxième mandat qui porte sur une consultation sur les orientations préliminaires de développement économique et d'aménagement urbain sur le projet de parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée dans le secteur Assomption Sud - Longue-Pointe pour lequel la démarche est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

L'année 2017 a aussi vu la réalisation d'activités couvrant le volet de promotion des meilleures pratiques faisant partie du mandat de l'Office. En tout premier lieu, signalons des activités de formation et d'information. Une session de deux jours avec l'ensemble des commissaires s'est tenue en novembre, alors qu'une session de formation plus spécifique pour les nouveaux commissaires a été réalisée en septembre. Par ailleurs, un **projet-pilote de formation à la consultation publique à l'intention des fonctionnaires** a été réalisé en fin d'année en collaboration avec le Comité mixte de développement professionnel, le CMDP, qui regroupe le Service des ressources humaines et le Syndicat des professionnels et professionnelles de Montréal, le SPPM. Ce projet a permis à 35 fonctionnaires de participer à deux journées de formation sur les tenants et aboutissants de démarches de consultation auprès des citoyens. Cette première expérience pourrait donner lieu à un programme plus vaste de formation au cours des prochaines années.

“

Première consultation visant l'abrogation d'un règlement adopté en vertu de l'article 89 depuis la création de la nouvelle ville en 2002.

”



L'Office a aussi poursuivi sa participation à une opération de promotion des pratiques de consultation de la Ville, organisée par le Bureau de la présidence du conseil municipal. Cette activité, connue sous le nom de « **Caravane de la démocratie** », permet aux citoyens d'un quartier de prendre connaissance des mécanismes de consultation publique de la Ville et d'échanger avec les responsables. En plus de l'Office, la caravane comprend plusieurs autres intervenants, notamment l'Ombudsman, les conseils consultatifs et les commissions du conseil.

L'Office a également publié un cahier dans le cadre de son quinzième anniversaire. Il porte sur le **bilan de nos pratiques pour favoriser une participation sans exclusion** à la consultation publique. Ce bilan veut montrer à la fois les avancées, mais aussi les faiblesses de nos approches dans un but d'amélioration de nos pratiques. Parmi les avancées, signalons que, pour la première fois en 2017, nous touchons presque à la parité hommes-femmes pour les contributions faites dans le cadre de nos consultations. En effet, pour cette année, 49 % de ces contributions ont été faites par des

femmes, une progression remarquable depuis les dernières années.

En terminant, il faut signaler qu'un mandat demeure en suspens; il porte sur la tenue d'une consultation sur le rapport du comité interministériel sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers universitaires des universités de Montréal (CHUM) et McGill (CUSM). En l'absence du rapport devant faire l'objet de la consultation, aucune action n'a été réalisée relativement à ce mandat. Ce mandat a été confié à l'Office par le comité exécutif en septembre 2013.

Encore une fois cette année, des milliers de Montréalais ont participé aux activités de l'Office, soit en étant présents lors des consultations, soit en posant des questions, déposant des mémoires ou participant à travers les outils numériques dont l'Office fait de plus en plus usage.





Communications

Lorsque l'OCPM tient une consultation publique, il en informe les citoyennes et les citoyens. Selon la nature et l'envergure de la consultation, une panoplie de moyens de communication est utilisée afin de joindre les gens et leur transmettre de l'information conviviale et accessible.



En 2017, l'Office a publié huit avis publics dans un quotidien et a émis 25 communiqués de presse ou invitations aux médias. Aussi, pour chacune des consultations publiques, une campagne publicitaire sur Facebook a été réalisée. En plus des avis, l'Office envoie, selon le cas, des invitations directes à des citoyens et à des organismes concernés par le projet de consultation en cours. Généralement, l'Office distribue un dépliant d'information annonçant la consultation à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 1 500 à 68 000 foyers. L'an dernier, c'est 148 500 dépliantes qui ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet de consultations. Des dépliantes et des affiches ont également été distribués à des organismes concernés et dans des points de services de la Ville de Montréal. Le site Web de l'OCPM continue d'informer les citoyens et les groupes intéressés par les consultations publiques de façon régulière. Les statistiques annuelles sont présentées dans la prochaine section de ce rapport.

L'Office fait une utilisation soutenue des réseaux sociaux pour promouvoir ses activités auprès des Montréalais. Nous faisons une utilisation régulière de Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube et Flickr. L'année 2017 aura aussi marqué nos débuts sur Instagram où nous avons publié plus de 50 photos et vidéos, dont une série #15eOCPM rassemblant des témoignages de personnalités locales et internationales soulignant notre 15^e anniversaire.

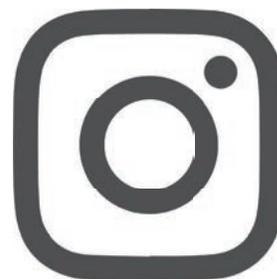
72% des Montréalais
souhaiteraient
recevoir un feuillet d'information
par la poste si un important projet
était présenté dans leur quartier

Selon un sondage Léger de 2017



Par ailleurs, c'est toujours Facebook qui demeure notre communauté la plus dynamique et le canal le plus efficace pour interagir avec les Montréalais, les informer et susciter leur participation. Il nous fournit aussi des outils publicitaires avantageux, permettant de cibler avec précision les citoyens concernés par nos consultations. Nous avons terminé 2017 avec 8698 abonnés à notre page Facebook. Cette année, c'est plus de 29 000 personnes qui ont interagi avec notre page, alors que la portée totale de nos publications se situe à plus de 1 M, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont vu l'un ou l'autre des contenus associés à notre page (les deux dernières statistiques compilent les utilisateurs uniques/jour).

Au chapitre des publications imprimées, nous avons souligné notre 15^e anniversaire par la sortie d'un nouveau Cahier de l'OCPM, titré « *Participation sans exclusion : rétrospective des 15 ans de l'OCPM* ». Cette analyse se veut un regard de chercheur, non censuré et externe, pour faire le bilan de



Suivez-nous sur instagram!
[@ocpmontreal](https://www.instagram.com/ocpmontreal)



la contribution de l'OCPM à l'inclusion des populations éloignées des processus démocratiques locaux. Les constats de ce cahier permettront à tous les acteurs de la participation de concevoir des pratiques de consultation publique encore plus inclusives, efficaces et utiles. Vous le retrouverez à la section *Publications* de notre site Web. Ce guide s'ajoute à notre offre de ressources pédagogiques, toutes disponibles en ligne et en version imprimée.

La webdiffusion des présentations faites lors des séances d'information : un nouveau standard de l'Office

En 2017, toutes les séances d'information des consultations publiques ont vu leurs présentations (promoteurs et Ville) diffusées en direct sur Facebook et sur notre site Web. S'il demeure nécessaire de venir aux séances en personne pour participer aux échanges et assister à la période de questions du public, cette nouvelle initiative permet d'informer un plus grand nombre de citoyens, comme le démontrent les statistiques de visionnement. En effet, pour 2017, nous comptons 2077 visionnements, en direct ou en différé, de vidéos en provenance de nos séances d'information. Il est aussi possible de consulter les archives vidéo de ces présentations sur Facebook et sur notre chaîne YouTube.

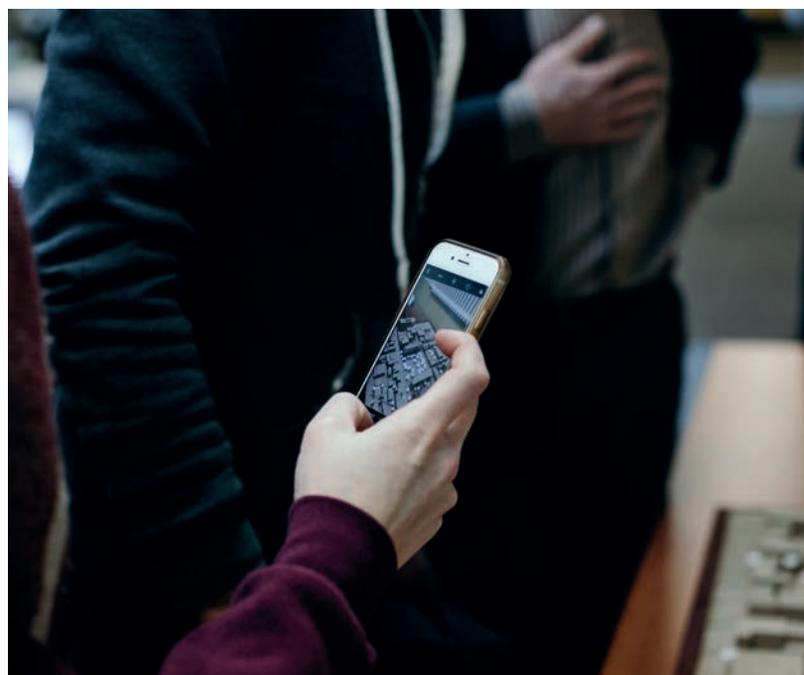


Opinions écrites : participation en ligne simplifiée

Nous avons poursuivi cette année le développement de l'outil inauguré lors de la consultation sur la Stratégie centre-ville en 2016, offrant la possibilité pour certaines consultations de fournir une opinion en ligne dans une section réservée de notre site Internet. Les participants peuvent ainsi envoyer des mini-mémoires thématiques afin d'approfondir les enjeux et de répondre à des questions formulées par les commissaires au cours de la démarche de consultation. Cet outil a été utilisé lors des consultations sur le secteur Pierrefonds-Ouest et sur le Plan de développement urbain, économique et social des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot.

51% des Montréalais
souhaiteraient
donner leur opinion en ligne si un
important projet était présenté
dans leur quartier

Selon un sondage Léger de 2017



Cette année

148 000

dépliants distribués en 2017

1 M+

de personnes ont vu nos
contenus sur Facebook

2 077

vues des webdiffusions des
séances d'information
Sur Facebook et sur YouTube

ocpm.qc.ca

37 802

visiteurs uniques

+ 156 170

pages visitées

Site Internet

Le site Internet de l'Office est resté, cette année encore, une source primaire d'information pour tous les participants aux consultations publiques. Avec les nombreuses consultations de l'année écoulée, la base documentaire de l'OCPM s'est beaucoup enrichie.

La consultation sur l'aménagement du secteur Pierrefonds-Ouest, seul arrondissement bilingue de la Ville de Montréal, a été l'occasion de développer des fonctionnalités bilingues pour le site Web, permettant ainsi d'afficher la page de la consultation publique dans les deux langues.

La navigation mobile sur téléphone intelligent ou tablette augmente cette année encore et représente maintenant plus de 31 % des visites. En 2016, le trafic mobile ne représentait encore que 22 % du trafic total.

Le trafic provenant de Facebook est, quant à lui, en augmentation et représente maintenant plus de 20 % du trafic total du site, comparativement à 15 % en 2016.

Site de l'OIDP

En plus du site Web de l'Office, en 2017, la Conférence internationale de l'Observatoire international de la démocratie participative a nécessité la création d'un site Web indépendant : oidp2017mtl.com.

Créé pour permettre une large diffusion de toutes les informations relatives à la Conférence, ce site en quatre langues (français, anglais, espagnol et portugais) contient désormais toutes les présentations des conférenciers, les captations vidéo des grands moments de la Conférence, ainsi que des entrevues exclusives réalisées tout au long de l'événement. Le site aura reçu plus de 9 000 visiteurs uniques en 2017.





Rayonnement



Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'OCPM. Les activités extérieures de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises.

Localement et au Québec, et tout au long de l'année, l'Office est appelé à présenter son rôle et ses activités à différents groupes. En tout premier lieu, à la Commission de la présidence du conseil municipal, devant laquelle la présidente de l'Office présente le bilan des activités et échange avec les membres de la commission sur les travaux de l'OCPM et les orientations à venir. Cette présentation s'est faite au mois de mai. Des rencontres ont aussi cours avec une grande variété de groupes : étudiants, groupes de citoyens intéressés à la consultation publique, et ce, dans plusieurs arrondissements et groupes de l'extérieur. À signaler dans cette catégorie, la présence de notre Directrice des communications, Anik Pouliot, en tant que responsable d'un atelier sur l'utilisation de Facebook pour le secteur public lors de la Conférence organisée par le Groupe Les Affaires sur le thème de « Médias sociaux, secteur public » qui a eu lieu fin novembre. Citons également la présentation par la présidente de nos nouveaux outils de consultation à un groupe de commissaires et de collaborateurs du Bureau d'audiences publiques

sur l'environnement, le BAPE. À noter, la visite de deux représentants de la Ville de Bologne en Italie, soit M. Valerio Montalto, Directeur de cabinet du maire et Mme Francesca Martinese, Directrice des relations internationales. Aussi, nous avons reçu la visite d'une mission d'étude de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris.

Nous avons entamé cette année une importante collaboration à un projet initié par Concertation Montréal. Il s'agit de MTElles. En partenariat avec la « Coalition montréalaise des Tables de quartier » et « Relais-femmes », MTElles soutient l'instauration de pratiques innovantes au sein des conseils d'arrondissements, des conseils de ville (agglomération de Montréal), des instances consultatives montréalaises et des tables de quartier. L'objectif est de favoriser la participation égalitaire à la vie démocratique et communautaire des femmes d'origines diverses et issues de tous les milieux socio-économiques. Initié en 2017, c'est une démarche qui se poursuivra au cours des prochaines années.

L'Office assure aussi une présence dans différents forums internationaux qui s'intéressent aux questions de démocratie participative. Le principal de ces forums est l'Observatoire international de la démocratie participative, l'OIDP. L'Office est membre de ce réseau depuis de nombreuses années. En 2017, Montréal a été l'hôte de la Conférence annuelle de l'OIDP et en a assuré la présidence. L'Office a travaillé étroitement avec le secrétariat permanent de l'OIDP situé à Barcelone et a reçu en mission le responsable de ce secrétariat, M. Adria Duarte, pour une semaine de réunions de travail au mois de mars. La Conférence a été couronnée de succès et a permis de nombreux échanges entre les 500 participants et 80 conférenciers en provenance de 35 pays. Cela a été une occasion de faire connaître ce que fait l'Office, mais aussi de s'inspirer des meilleures pratiques qui se font à l'étranger. La ministre responsable de l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques, Mme Rita de Santis, a profité de la clôture de la Conférence pour rendre public le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique du Gouvernement du Québec. Le thème de la rencontre était « *Participation sans exclusion* ». La Conférence a bénéficié du soutien financier du gouvernement du Québec par le biais du Cabinet de Mme de Santis, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la réforme des institutions démocratiques, et du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, ainsi que celui de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'OIF.

500
participants

80
conférenciers

35
pays

2017 a aussi vu l'adhésion de l'Office à la Commission d'Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de « *Cités et Gouvernements Locaux Unis* », CGLU. Cette organisation est le plus important acteur des gouvernements locaux à l'échelle mondiale. Elle représente et défend les intérêts des gouvernements locaux et régionaux sur la scène internationale. « *Cités et Gouvernements Locaux Unis* » soutient la coopération internationale entre les villes et leurs associations et facilite la mise en place de programmes, de réseaux et de partenariats afin de renforcer les capacités des gouvernements locaux. L'organisation promeut le rôle





des femmes dans la prise de décision locale et offre un accès privilégié à l'information sur la gouvernance locale dans le monde entier. La Ville de Montréal est membre de ce regroupement. Pour ce qui est de l'Office, notre présence se situe au niveau de la Commission d'Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains. Cette instance a pour mandat de contribuer à construire la voix commune des villes de CGLU en matière d'inclusion sociale, de démocratie participative et de droits humains, afin d'orienter les gouvernements locaux dans la conception de ces politiques. En ce sens, elle promeut des débats politiques, l'échange d'expériences et la création collective de nouvelles connaissances qui permettent d'établir des directives pour la conception et la mise en œuvre de politiques locales durables en matière d'inclusion sociale, démocratie participative et droits humains. L'Office compte bien prendre une part active à ses travaux au cours des prochaines années.



En cours d'année, l'Office a aussi été appelé à participer à quelques missions. Une première à Bordeaux, où la présidente a présenté l'Office dans le cadre des Premières Rencontres nationales de la participation coorganisées par plusieurs institutions dont deux partenaires de l'Office soient « *Décider ensemble* » et la « *Commission nationale du débat public* », la CNDP. Madame Ollivier a notamment participé à une table ronde sur les mécanismes de participation qui favorisent l'inclusion et à un panel sur la participation des citoyens en environnement. Quelques jours plus tard, elle était présente à un colloque tenu à l'Institut Léon Blum Paris-Sorbonne sur l'expérimentation démocratique d'aujourd'hui à l'occasion duquel elle a pu faire le point sur les mécanismes de participation mis de l'avant par l'Office.



La présidente de l'Office a aussi répondu à deux invitations de l'« *Organisation de coopération et de développement économiques* », l'OCDE avec lequel l'Office a convenu d'un partenariat formel en juin. Ce protocole associe l'Office à la production de matériel d'information de l'OCDE pour ses projets de formation au Moyen-Orient/Afrique du Nord. La première invitation se situait dans le cadre d'un séminaire au Maroc sur le renforcement des capacités des collectivités locales et des mécanismes de participation publique pour stimuler le développement local. La deuxième mission, toujours au Maroc, consistait en un séminaire sur la consultation publique comme mécanisme d'élaboration de lois et politiques plus sensibles aux égalités hommes/femmes dans ce pays. Elle a aussi participé à titre d'experte internationale à la formation des femmes parlementaires marocaines à la démocratie participative.

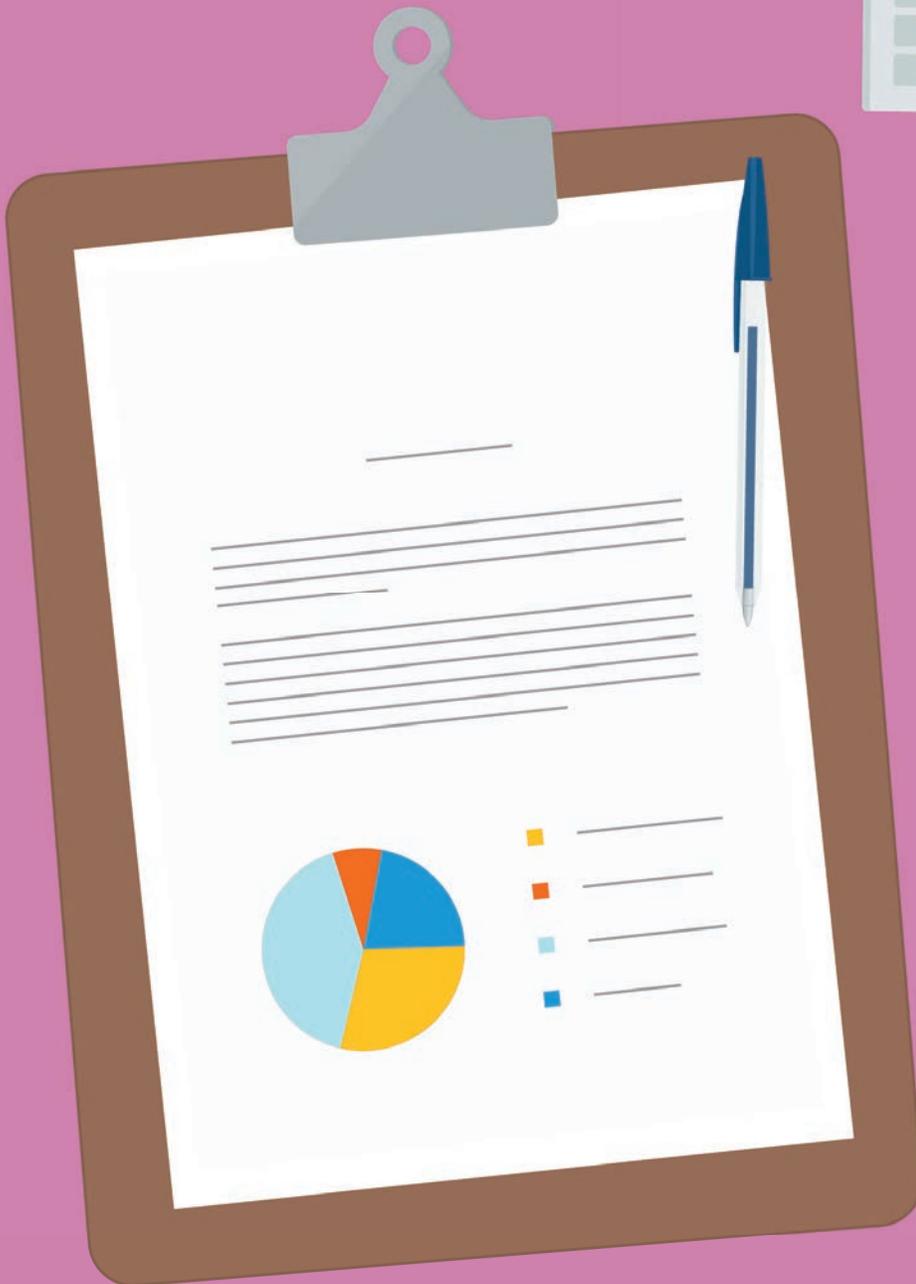


“

La 17^e Conférence de l’OIDP à Montréal sous le thème « *Participation sans exclusion* » nous a permis pendant quatre jours de découvrir, partager et promouvoir les meilleures pratiques de la démocratie participative.

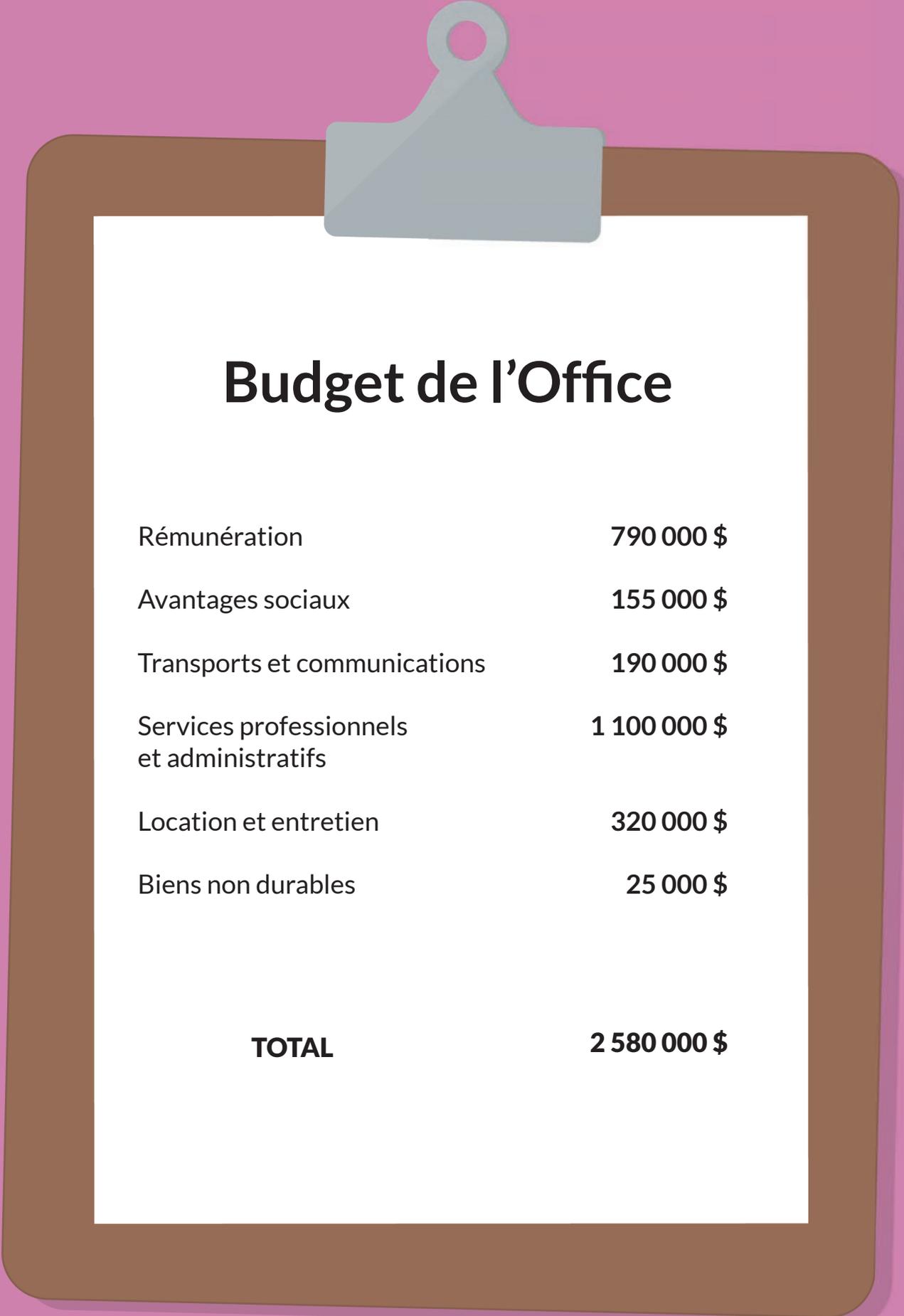
Fernando Pindado Sanchez, Secrétaire général de l’OIDP

”





Budget



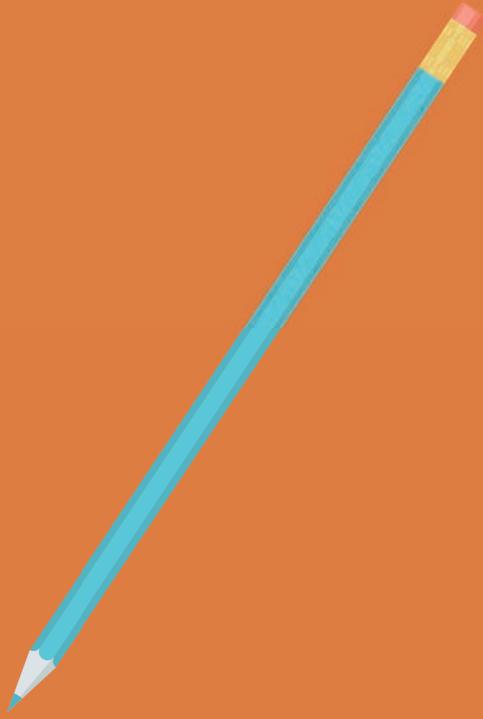
Budget de l'Office

Rémunération	790 000 \$
Avantages sociaux	155 000 \$
Transports et communications	190 000 \$
Services professionnels et administratifs	1 100 000 \$
Location et entretien	320 000 \$
Biens non durables	25 000 \$
TOTAL	2 580 000 \$



Conformément à la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu des articles 83 et 89 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Les états financiers de l'Office sont vérifiés par le bureau du vérificateur de la Ville et sont présentés au conseil municipal.

En 2017, le nombre de mandats reçus et le niveau des diverses activités de l'Office ont fait en sorte que les sommes affectées en début d'année dans le cadre du budget annuel de la Ville se sont avérées insuffisantes pour réaliser tous les mandats. En conséquence, le comité exécutif a accordé à l'Office des crédits additionnels de 450K tel que le prévoit l'article 82 de la Charte de la Ville de Montréal. C'est la première fois depuis 2013 que des crédits additionnels sont requis en cours d'année, mais la cinquième fois dans l'histoire de l'Office.



A spiral-bound notebook with a dark cover and a white page. The word "Annexes" is written in the center in a large, bold, black font. A blue paperclip is attached to the top right corner of the page. To the right of the notebook, a dark blue pen with silver accents is positioned vertically. The entire scene is set against a solid orange background.

Annexes

Annexe I

Notes biographiques



DOMINIQUE OLLIVIER Présidente

Dominique Ollivier a une formation en génie et une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique. Elle possède plus de 25 ans d'expérience de travail en gestion, tant de projet que d'organismes, ainsi qu'en communications.

Elle a occupé différents postes au sein d'organismes sociaux, de cabinets ministériels au gouvernement du Québec (1995-2001) et au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa (2001-2006) avant d'assumer la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), de 2006 à 2011.

Forte de cette expérience variée, Mme Ollivier a fondé en mars 2011, le cabinet-conseil Ki3, spécialiste en communication stratégique, en recherche et en évaluation, notamment dans le domaine de la transformation sociale et du gouvernement ouvert.

La carrière de Mme Ollivier est aussi marquée par son implication bénévole auprès de nombreux organismes communautaires nationaux et internationaux, ainsi que par sa participation répétée à des jurys du milieu du développement social et de la culture.

Elle est l'auteure de plusieurs textes et mémoires traitant des questions de diversité culturelle, de participation civique et d'éducation des adultes, ainsi que de nombreux articles publiés dans différents journaux et revues.

Elle a également agi à titre de commissaire *ad hoc* de l'OCPM entre février 2009 et le 15 septembre 2014 où elle a été nommée à la présidence.

“

Nous célébrons 15 ans d'engagement à mettre l'intelligence collective au service du développement de la ville. Cette année de bilan nous a fourni de belles occasions de réfléchir aux moyens encore plus inclusifs, efficaces et innovants d'y parvenir.

”

Les commissaires à temps partiel ou *ad hoc* en 2017



MARYSE ALCINDOR Commissaire

Maryse Alcindor est titulaire d'un baccalauréat en pédagogie (1966) de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en histoire (1978) de l'UQAM, ainsi que d'une licence en droit (1980) de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau du Québec en 1981 et a reçu l'Ordre national du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la société québécoise en 2010.

Elle a un parcours riche et diversifié qui l'a amenée de la pratique du droit à la haute fonction publique où elle a été la première femme noire à occuper un poste de sous-ministre. Son passage comme directrice de l'Éducation à la Commission des droits de la personne du Québec l'a amenée à s'intéresser de près à la formation et à la consultation, notamment en ce qui a trait à la promotion et à la défense des droits des femmes. Retraitée de la fonction publique québécoise depuis 2012, elle demeure active auprès de plusieurs organismes sociaux montréalais et organisations vouées à la coopération internationale.



PRISCILLA ANANIAN Commissaire

Architecte, urbaniste et designer de formation (UNESP, Brésil, 2001 et 2005) et docteur en art de bâtir et urbanisme (Université catholique de Louvain, Belgique, 2010), son parcours professionnel est jalonné d'expériences tant dans le monde académique de l'enseignement et de la recherche que dans les milieux de pratique en matière de réalisation de projets d'aménagement dans trois pays différents : le Brésil, la Belgique et le Canada.

Spécialiste de la construction d'un urbanisme collaboratif fondé sur la médiation, la négociation et la concertation des parties prenantes dans une dynamique d'intelligence collective, Madame Ananian a développé une expertise précieuse sur les processus de projet lorsque la planification urbaine et l'urbanisme règlementaire ne suffisent pas à eux seuls à apporter des réponses socialement pertinentes aux défis de nos sociétés.



ISABELLE BEAULIEU

Commissaire

Détentrice d'un doctorat en science politique de l'Université de Montréal, Isabelle Beaulieu cumule plusieurs années d'expérience en conseil stratégique et réalisation d'études. Sa carrière professionnelle et académique est riche d'expériences; auteure, professeure, conférencière et directrice d'études, elle a enseigné au département de science politique de l'Université de Montréal de 2001 à 2006. Elle a également été membre du Conseil supérieur de la langue française du Québec de 2002 à 2007.

Madame Beaulieu possède une solide expérience professionnelle à l'international; de 1995 à 1999, elle a été directrice d'études pour la firme Taylor Nelson Sofres à Kuala Lumpur, en Malaisie. Plus récemment, elle a travaillé aux États-Unis où elle a été Directrice du Bureau du Québec à Washington.

Au cours de sa carrière, elle a réalisé des projets de recherche pour divers organismes, notamment le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Institut de Coopération pour l'éducation des adultes. Elle a mené à bien plusieurs consultations et études, entre autres, sur le développement économique de Montréal, l'accessibilité à l'emploi pour les groupes minoritaires et les défis de l'économie sociale à Montréal. Elle s'intéresse activement à la production d'outils didactiques en communication destinés à divers publics, ainsi qu'à la participation citoyenne, politique et sociale des groupes à risque d'exclusion.



MOUNIA BENALIL

Commissaire

Mounia Benalil détient un doctorat en études interculturelles et théories postcoloniales de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle a mené plusieurs recherches subventionnées par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes sur des enjeux contemporains en lien avec le vivre-ensemble et l'interculturel. Elle est aussi l'auteure de plusieurs publications scientifiques.

Elle accorde une place de choix à l'interface entre la recherche et l'action publique dans le champ des sciences sociales et s'intéresse à l'application du savoir aux enjeux sociaux par le biais de la recherche-action et par l'évaluation des impacts et des considérations légales et politiques sur les projets. Ce qui implique la mobilisation et le transfert continu des connaissances. Elle a été bénévole d'affaires pour plusieurs organisations à but non lucratif et a également travaillé avec plusieurs acteurs de la société civile dans la conduite de projets structurants pour la communauté, acteurs issus de Condition féminine Canada, de la Conférence régionale des élus de Montréal (Concertation Montréal) et de la Ville de Montréal.



BRUNO BERGERON

Commissaire

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en Design de l'environnement et une maîtrise en Analyse et gestion urbaine. Il a une vaste expérience dans le milieu de l'urbanisme municipal et, par intérêt pour la conciliation et la médiation auprès de grands groupes en matière d'urbanisme et d'environnement, il a récemment poursuivi des études de 2^e cycle en Prévention et règlement des différends à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Plusieurs de ses travaux ont été primés dont : l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec, le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal, et la fraysère de la rivière aux Pins de Boucherville par le Plan nord-américain de gestion de la Sauvagine.

Sa pratique professionnelle en planification urbaine se caractérise, en effet, par une approche intégrée où les multiples intervenants qui marquent le paysage municipal sont interpellés. Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes en requalification urbaine. Il est membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal depuis avril 2008.

Il fut président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'OUQ et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. Il est récipiendaire de la Médaille du mérite de l'OUQ et du prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec.



BRUNO-SERGE BOUCHER

Commissaire

Bruno-Serge Boucher possède une expertise approfondie en communication stratégique, en gouvernance démocratique et en rédaction. Détenteur d'un 3^e cycle de l'Université de Paris II en science de l'information, monsieur Boucher a travaillé de nombreuses années au sein d'une formation politique à titre de directeur des communications du parti, d'attaché de presse et de directeur adjoint de cabinet du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Il fut également directeur des communications et des relations publiques de la Délégation générale du Québec à Bruxelles.

De 2008 à 2015, il évolue au sein de la Fédération des chambres de commerce du Québec, où il occupe notamment le poste de Vice-président communications, Soutien au réseau et formation. À ce titre, il était responsable de la gouvernance, de l'animation et de la mobilisation d'un réseau de près de 150 chambres de commerce, de même que du programme de formation continue du personnel. En 2015 et 2016, il devient Senior Program Manager pour le National Democratic Institute à Rabat, au Maroc. Il agit maintenant à titre de consultant et de formateur dans ses domaines de compétence.



NICOLE BRODEUR Commissaire

Nicole Brodeur est détentrice d'un Baccalauréat ès arts et a obtenu une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé en administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, elle occupera différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours la conduira par la suite au ministère de l'Éducation où elle prendra charge de la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle se joindra au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaillera une dizaine d'années au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme sous-ministre en titre. Elle contribuera d'ailleurs très activement à la mise en place de ce nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale associée, au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle occupera des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration, notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec et au Collège Regina Assumpta. Elle est aujourd'hui consultante.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.



JEAN BURTON Commissaire

Détenteur d'un doctorat en Sciences biologiques de l'Université de Montréal, Jean Burton possède une vaste expérience dans le domaine de l'environnement en tant que conseiller et planificateur scientifique.

De décembre 2003 à juin 2007, il a travaillé pour l'Agence canadienne de développement international (en détachement) en tant que conseiller canadien à l'Initiative du bassin du fleuve Niger. De 1989 à 2003, il a agi comme conseiller, planificateur et coordonnateur scientifique et adjoint au directeur à Environnement Canada au Centre Saint-Laurent, où il a coprésidé le comité de concertation sur le suivi de l'état du Saint-Laurent. En 1999, il était responsable de la participation canadienne à la Maison du citoyen dans le cadre du deuxième Forum Mondial de l'eau à La Haye. M. Burton a également travaillé en tant que vice-président aux communications et ressources humaines à la SOQUEM. Il a débuté sa carrière comme professeur invité au Département de Sciences biologiques de l'Université de Montréal et attaché de recherches au Centre de recherches écologiques de Montréal de mai 1974 à juin 1982.

M. Burton a remporté plusieurs prix et mentions d'excellence au cours de sa carrière, notamment pour sa participation à Americana 2001 et pour la coordination du travail sur le bilan environnemental du fleuve Saint-Laurent.

Depuis 2007, il est commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et membre du conseil d'administration de la Corporation d'aménagement pour le développement de la rivière L'Assomption (CARA).



JEAN CAOUCETTE

Commissaire

Originaire de Québec, Jean Caouette a fait des études en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et a, par la suite, complété un baccalauréat en architecture à l'Université Laval. Il a aussi terminé une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des hautes études commerciales.

Monsieur Caouette a entrepris sa carrière d'architecte auprès de divers bureaux de Montréal, Québec et Toronto. Il a ensuite occupé les fonctions de directeur des services immobiliers au sein d'une grande entreprise avant de fonder sa propre firme d'architectes en 1992. Un bon nombre des mandats qu'il a réalisés concernaient la réhabilitation/transformation de bâtiments existants ou la construction et l'agrandissement d'usines, ainsi que la réfection d'édifices scolaires. Ses travaux l'ont mené notamment aux États-Unis et en Algérie.

Son implication communautaire l'a conduit à siéger au conseil d'administration de l'Hôpital Jean-Talon, à celui de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie, au comité consultatif d'urbanisme de Rosemont-La-Petite-Patrie et au Fonds d'assurance responsabilité de l'Ordre des architectes du Québec.



DANIELLE CASARA

Commissaire

Danielle Casara a mené une carrière riche et diversifiée dans le monde syndical pendant plus de vingt ans. D'abord vice-présidente du Syndicat des employés de la Banque Laurentienne du Canada, elle deviendra secrétaire générale puis présidente du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Danielle a également fait partie du bureau de direction de la FTQ en tant que vice-présidente représentant les femmes de 2007 à 2010.

Le développement de l'emploi a été au cœur de son implication au sein du Conseil emploi métropole et du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal.

Passionnée de développement économique et social, elle a présidé plusieurs comités d'investissement local du Fonds de solidarité de la FTQ.

Les enjeux de solidarité sociale et de lutte à l'exclusion ont animé le travail de Danielle en tant qu'arbitre au sein du Conseil arbitral de l'assurance-emploi du Grand Montréal pendant plus de dix ans. Elle a également été membre du conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal de 2005 à 2011.

Valorisant le travail en concertation, elle a été membre du comité de direction de la Conférence régionale des élus de Montréal et a participé à la mise sur pied de Concertation Montréal. Elle a coprésidé la Table de consultation sur le développement social du Forum montréalais sur la métropole.

Citoyenne engagée, Danielle a fait partie du Conseil des Montréalaises de 2006 à 2012. Elle a également agi à titre de commissaire lors de la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles en 2015.



PIERRE-CONSTANTIN CHARLES

Commissaire

Pierre-Constantin Charles possède une formation en service social et est détenteur d'un MBA de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Il évolue dans l'action communautaire et sociale depuis plus de trente ans à titre de gestionnaire d'organisme auprès des nouveaux arrivants et de consultant en gestion de la diversité et en activités philanthropiques. Les enjeux de développement territorial et humain sont au cœur de ses actions professionnelles. Ses fonctions actuelles de conseiller en planification et responsable des relations avec les milieux à Centraide du grand Montréal lui ont permis de développer une expertise particulière en analyse sociale et territoriale, en évaluation de projet et en concertation.



VIATEUR CHÉNARD

Commissaire

Viateur Chénard a fait des études en science politique, est diplômé en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau depuis 1977.

Après avoir fait du droit fiscal à titre de stagiaire au ministère de la Justice du Canada, il entreprend une carrière en pratique privée qui le conduira au cabinet Desjardins, Ducharme, Desjardins et Bourque, ainsi qu'au cabinet Hudon, Gendron, Harris, Thomas dont il deviendra un des associés.

En 1992, il se joindra en tant qu'associé au cabinet Stikeman Elliott où il développera une pratique centrée sur le droit immobilier au bureau de Montréal. Il y restera jusqu'en 2008 et coordonnera le groupe de pratique en droit immobilier. À ce titre, il conseillera ses clients sur tous les aspects de l'investissement immobilier, soit l'acquisition, le financement, la restructuration de dettes et diverses problématiques liées à l'insolvabilité, la disposition des actifs et la formation, ainsi que la structuration de consortiums d'investisseurs canadiens et étrangers.

Sa pratique couvrira toutes les formes de biens immobiliers, soit les bureaux, centres commerciaux, hôtels, résidences pour personnes âgées, autres résidences, barrages, réseaux de télécommunications, etc.

Il a aussi été impliqué dans de nombreux projets à l'étranger et a assisté les autorités de la République de Guinée dans un projet de réforme du droit minier national. Il a donné de nombreuses conférences, en plus de participer à des formations dans le cadre du MBA spécialisé en immobilier de l'UQAM. Mentionnons finalement des charges de cours à l'École du Barreau ainsi qu'à HEC - Montréal.

Depuis 2009, il pratique le droit et agit comme administrateur de sociétés en relation avec l'investissement et le développement immobilier. Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.



ALAIN DUHAMEL

Commissaire

Monsieur Duhamel a fait une longue carrière comme journaliste. Il est détenteur d'un baccalauréat en science politique de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Il a débuté sa carrière au journal Le Droit d'Ottawa, pour ensuite devenir correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa et, par la suite, successivement journaliste au Jour, au Devoir et au Journal Les Affaires. Il a aussi été conseiller auprès du président du Comité exécutif de la Ville de Montréal de 1986 à 1994.

Alain Duhamel a été actif dans le mouvement coopératif. Il a été dirigeant élu de la caisse Desjardins d'Ahuntsic pendant près de 32 ans et a présidé son conseil d'administration pendant dix ans. Il a aussi été représentant au Conseil régional des caisses pour la région Ouest de Montréal du Mouvement Desjardins et enseignant formateur à l'Institut coopératif Desjardins.

Ces dernières années, M. Duhamel collabore aux travaux du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) en budgétisation et de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) en gouvernance.



HABIB EL-HAGE

Commissaire

Praticien et chercheur dans le domaine des relations interculturelles, M. Habib El-Hage est détenteur d'un doctorat en sociologie de l'UQAM. Ses intérêts portent sur les pratiques de prévention, d'intervention et de gestion de la diversité dans les entreprises et les institutions publiques. Il est chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et membre de l'équipe Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux (METISS) du CSSS de la Montagne. Il est intervenant social au Collège de Rosemont et chargé de cours au programme de maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke.

Il était membre de plusieurs instances, dont le Conseil interculturel de Montréal, où il a coordonné, participé à la rédaction et présenté publiquement plusieurs avis et mémoires aux instances politiques de la Ville de Montréal. Aussi, il était impliqué au Comité sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Comité interculturel de l'Association canadienne en santé mentale. Il collabore à plusieurs recherches portant sur la radicalisation. Il a publié récemment les résultats d'une étude portant sur les multiples barrières que vivent les personnes LGBTQ racisées à Montréal et son ouvrage sur l'intervention interculturelle en milieu collégial paraîtra sous peu. Au sein de l'OCPM, M. El-Hage a collaboré aux consultations publiques portant sur l'Agriculture urbaine et la Stratégie centre-ville.



ARIANE ÉMOND

Commissaire

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Elle a collaboré au *Devoir*, à *Alternatives*, à *La Gazette des femmes*, et à Radio-Canada pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'à Télé-Québec. Elle a cofondé le magazine féministe d'actualité *La Vie en rose*. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme (dont le Prix René-Lévesque et le Prix Judith-Jasmin). Elle a été la première directrice générale de Culture Montréal.

Son intérêt pour les questions sociales (inégalités, éducation et décrochage, immigration et intégration, enjeux des villes et renouvellement de leur cadre de vie, etc.) traverse son engagement professionnel. Depuis plus de 25 ans, elle agit à titre d'animatrice d'événements, colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif.

Elle est marraine de la fondation *60 millions de filles* (<http://60millionsdefilles.org/fr/>) qui soutient l'éducation des filles dans les pays en développement. Auteure, elle a publié, notamment, *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), collaboré à l'album photo *éLOGES* (éditions du passage 2007) et *Les Auberges du cœur : L'art de raccrocher les jeunes* (Bayard Canada 2012) sur les jeunes déboussolés et sans abri dans nos villes. Elle est commissaire à l'OCPM depuis 2008.



CHRISTIAN GIGUÈRE

Commissaire

Détenteur d'un baccalauréat en psychosociologie de la communication (animation de groupe) et d'une maîtrise en philosophie politique – profile éthique publique, Christian Giguère est président, membre fondateur (1999) du Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC). Il en a été le directeur général jusqu'en 2015.

Le CDEC a développé et déployé des activités d'éducation et des processus de participation citoyenne et démocratique, touché à plus de 350 000 élèves des écoles de plusieurs régions du Québec et reçu trois prestigieux prix, dont le prix québécois de la citoyenneté Claire Bonenfant pour les valeurs démocratiques décerné par l'Assemblée nationale du Québec.

M. Giguère a prononcé des conférences sur l'éducation, la citoyenneté et la participation démocratique et publié des articles traitant notamment des obstacles à la participation citoyenne.

Élu commissaire scolaire à la Commission scolaire de Montréal en 2007, il a présidé (2007-14) le comité institutionnel sur l'éthique et la gouvernance, piloté la politique sur l'initiation à la vie démocratique, présidé le caucus des commissaires (2012-13) et représenté (2010-13) la CSDM au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Il y a occupé un poste à la commission politique et a été élu au bureau de direction en 2013. M. Giguère a notamment travaillé à la réussite des élèves, à la valorisation de la démocratie scolaire, à la promotion du rôle des commissaires scolaires et de la participation démocratique des parents. Il a élaboré des processus de travail visant l'efficacité des liens entre l'administration et les élus.



JUDY GOLD

Commissaire

Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, Mme Gold a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets, dont la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecoeur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal, le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa, le projet de requalification du secteur Namur-Jean-Talon Ouest, l'*Opération Carte Blanche* du 375^e anniversaire de Montréal et l'aménagement du quartier Saint-Raymond et des abords du CUSM.

Membre à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec et à la commission du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, Judy Gold travaille depuis plus de vingt-cinq ans dans le domaine des droits humains, notamment en matière de diversité culturelle, d'inclusion social et de développement communautaire, et ce, dans la gestion d'organismes, l'élaboration de programmes et l'analyse de politiques gouvernementales. Consultante depuis l'année 2000, elle est sollicitée par les instances gouvernementales et des organismes non gouvernementaux à propos de politiques et de programmes relatifs aux relations interculturelles, à l'immigration, à la consultation publique et au développement social et communautaire.

Depuis mars 2009, Mme Gold est membre du Tribunal des droits de la personne du Québec.



DANIELLE LANDRY

Commissaire

Danielle Landry a à son actif trente années d'expérience en intervention éducative et sociale dans le but d'encourager l'engagement volontaire, le leadership et l'action démocratique au sein de la société civile. Elle a acquis une solide expérience en gestion de programme, tant dans la fonction publique québécoise que dans le milieu communautaire.

Détenrice de plusieurs distinctions d'envergure montréalaise et canadienne, son rayon d'action l'a amenée à agir à titre de catalyseur de la capacité des collectivités et de l'inclusion sociale dans les projets de participation publique et d'éducation. Elle est également très engagée dans les mouvements de conservation de la nature et de protection de l'environnement et dirige sa propre entreprise de services-conseils.



HÉLÈNE LAPERRIÈRE

Commissaire

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie/sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme et d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et a été doublement boursière postdoctorale (CRSH et INRS-Urbanisation). Mme Laperrière est membre de l'OUQ depuis 1982.

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique et en aménagement culturel et patrimonial, Hélène Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en œuvrant en recherche appliquée. Elle a enseigné en Chine en 2009 et a conseillé les autorités universitaires en développement urbain. Sa pratique professionnelle est fondée sur l'écoute, la mise en place de méthodologies innovantes et ciblées, de même que sur la recherche de solutions orientées vers une amélioration constante du développement urbain durable au bénéfice de la collectivité.

De 2000 à 2003, elle a participé au jury d'architecture, puis au comité de construction de la BnQ. De 1999 à 2009, elle a également été vice-présidente du CA du MAI. De 2005 à 2008, elle a été membre du Comité éditorial de la revue *Urbanité*. Elle est l'auteur de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec, signe de nombreux articles et prononce régulièrement des conférences.

Depuis 2004, Mme Laperrière est impliquée à l'OCPM, tour à tour comme expert, commissaire et présidente de commission. De plus, au cours de ces années et à diverses occasions, elle a représenté l'Office à titre de conférencière et animatrice d'ateliers et de tables rondes.



MARIE LEAHEY

Commissaire

Marie Leahey est coordonnatrice du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. Auparavant, elle a travaillé à la Fédération québécoise des organismes communautaires famille et dans un service d'employabilité, le SORIF. Son intérêt pour le développement régional l'a amené à travailler à la Conférence régionale des élus de Montréal. Diplômée de l'UQAM en Éducation, elle est une administratrice certifiée de société par le Collège des administrateurs de l'Université Laval.

Préoccupée par l'autonomie financière des femmes et l'apport de celles-ci au développement social et économique, elle s'est impliquée dans plusieurs organismes, dont la présidence du Conseil des Montréalaises et le Réseau habitation femmes. Elle est l'une des membres fondatrices de Vivacité, société immobilière équitable. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Fondation Béati.



GAÉTAN LEBEAU

Commissaire

Gaétan Lebeau s'intéresse depuis longtemps aux problématiques de vie en milieu urbain. En 1974, il participe à la fondation du Rassemblement des Citoyens de Montréal. Élu conseiller municipal (1974-1978), il s'intéresse particulièrement aux enjeux d'aménagement, de participation citoyenne et de démocratie.

Dans les années 1980, il œuvre en CLSC et participe à la mise sur pied de divers organismes communautaires ou de concertation.

À la Société de transport de Montréal pendant une vingtaine d'années, il exerce différents rôles professionnels seniors en communication, en développement organisationnel, en gestion du changement ainsi qu'en amélioration des processus d'affaires et de la performance. Il a développé une expertise particulière pour l'animation des groupes qui s'engagent dans une démarche de résolution de problèmes ou d'amélioration.

Parallèlement, en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institut d'administration publique du Grand Montréal (IAPGM-IAPC), de 1992 à 2004, il assume les fonctions de secrétaire, puis de président du comité de programmation. En 2000, il initie la mise sur pied de l'organisme Jeunes Fonctionnaires d'un jour, dont il préside la destinée jusqu'en 2008. Cet OBNL contribue à la persévérance scolaire, tout en valorisant la qualité des services publics en offrant des stages dans les organisations publiques pour les jeunes des écoles secondaires.

Il a mené des études de maîtrise en sociologie et détient une maîtrise en administration publique.

Il a été formateur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) puis à l'École de technologie supérieure (ÉTS) où il enseigne toujours. Il poursuit aujourd'hui sa pratique comme consultant.



JEAN PARÉ

Commissaire

Jean Paré détient un baccalauréat ès arts, une licence en droit et une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Outre des études en droit public et en science politique, il a suivi des formations en développement international, en gestion de projets et en géomatique.

Avant d'entreprendre ses études d'urbanisme, M. Paré a exercé la profession d'avocat au service juridique d'Expo 67. En 1970, il a été embauché par Jean-Claude La Haye et Associés, urbanistes-conseils. De 1974 à 1980, il a été directeur de la planification, puis directeur du développement de la Société d'aménagement de l'Outaouais. En 1980, il s'est joint au Groupe-conseil Coopers & Lybrand. De 1986 à 1988, il a travaillé chez Raymond Chabot Grant Thornton, mettant sur pied le service de planification stratégique.

Associé à des dossiers majeurs, il était secrétaire général adjoint du Groupe de travail sur Montréal et sa région en 1992-1993. Il a coordonné les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique sur la tempête de verglas de 1998. Entre 2000 et 2002, dans le cadre de la réorganisation municipale en Outaouais, il était adjoint du mandataire du gouvernement puis secrétaire du Comité de transition.

Commissaire à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement depuis 1990, M. Paré a siégé à l'Office de consultation publique de Montréal de 2002 à 2008 et d'octobre 2010 à ce jour. De mars 2008 à décembre 2009, il était conseiller technique à la wilaya de Tanger, au Maroc.



NADJA RAPHAËL

Commissaire

Nadja Raphaël est avocate et coach certifiée par l'International Coach Federation (ICF).

Elle possède un profil multidisciplinaire en droit, en relations publiques et en coaching. Avant d'être à la tête de son cabinet en coaching professionnel, elle a occupé des postes stratégiques, notamment celui de chef de cabinet du bâtonnier du Québec et celui de responsable des relations avec les médias au sein d'un ministère canadien voué au développement économique des PME au Québec. Elle connaît bien les milieux institutionnels et gouvernementaux, où se côtoient intimement des enjeux politiques et administratifs.

Nadja possède un intérêt marqué pour « l'empowerment », tant d'un point de vue individuel que collectif. C'est d'ailleurs la principale raison qui l'a menée à obtenir un diplôme d'études supérieures en Prévention et résolution des différends (médiation et négociation raisonnée) et à s'intéresser à la participation publique.



DANIELLE SAUVAGE

Commissaire

Danielle Sauvage est une gestionnaire culturelle de haut niveau. Elle a notamment occupé au cours de sa carrière le poste de Directrice générale du Conseil des arts de Montréal de 2002 à 2013. Sous sa gouverne, le rayonnement du Conseil et son impact au sein du milieu culturel montréalais se sont accrus considérablement. Elle s'intéresse particulièrement à la promotion et à l'inclusion de la relève et de la diversité ainsi qu'aux pratiques novatrices.

Récipiendaire de plusieurs prix et distinctions, elle a participé à titre de consultante en communications à l'organisation de nombreuses consultations publiques, notamment sur les projets d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, de la salle de l'Orchestre Symphonique de Montréal et du Musée d'art contemporain de Montréal.



MICHEL SÉGUIN

Commissaire

Michel Séguin est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York à Toronto et d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Il a œuvré dans le domaine des communications à la CBC, à Communications Canada et à la chaîne française de TVOntario, mais aussi dans le domaine de l'environnement, notamment à titre de représentant des groupes environnementaux au Conseil canadien des ministres de l'Environnement ainsi qu'à Action RE-buts dont il a été le cofondateur. Il a coordonné le projet C-Vert de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman entre 2005 et 2015, projet lauréat d'un Phénix de l'environnement en 2012. En 2015, il préside la Commission indépendante de consultation publique du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il a aussi été actif dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, entre autres, comme chercheur associé aux universités de Sherbrooke et de Montréal et est l'auteur de nombreux livres et publications, principalement dans le domaine de l'environnement.



LUBA SERGE

Commissaire

Luba Serge détient une maîtrise en urbanisme et un doctorat en sciences sociales. Elle est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et possède une expérience dans divers domaines liés à l'habitation et à la revitalisation des quartiers. Elle a participé à la mise sur pied de projets de coopératives d'habitation dans des quartiers montréalais, à la planification et au développement du projet Milton Parc, ainsi qu'à l'élaboration du projet de la Fiducie foncière communautaire Benny Farm. Elle a travaillé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habitation et à la Société d'habitation et de développement de Montréal, où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme d'acquisition de logements locatifs et son impact sur la revitalisation des quartiers et sur l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité.

En tant que consultante, elle a entrepris des études sur la question du sans-abrisme, le logement pour personnes âgées, l'exclusion sociale, ainsi que le logement abordable et communautaire. De plus, elle a participé à divers projets tels l'introduction des méthodes de construction domiciliaire canadienne en Russie et un projet pilote de mise sur pied de fiducies foncières communautaires dans deux quartiers montréalais. De 1992 à 1998, elle a été membre du CCU de la Ville de Montréal Ouest. Outre son travail en tant que consultante, elle enseigne au niveau collégial et universitaire.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008.



FRANCINE SIMARD

Commissaire

Francine Simard est détentrice d'un MBA des HEC. Elle est présentement présidente-directrice générale de Repère communication et recherche, une firme spécialisée dans la recherche qualitative et quantitative, l'animation de groupes de discussion et d'entretiens individuels, le développement de méthodologies de consultation, ainsi que la gestion de projets et d'équipes.

L'essentiel de sa carrière s'est déployé au cours des vingt-cinq dernières années, à titre de vice-présidente recherche chez Léger Marketing (1990-2000) et chez Baromètre (2000-2002) et de PDG à Repère communication et recherche (2002-...). Elle a parmi ses clients des agences gouvernementales, des médias, des ministères, des entreprises culturelles et des associations professionnelles. Sa vaste expérience auprès d'un ensemble de clientèles lui permet d'utiliser diverses techniques pour explorer les besoins et les attentes de groupes variés et d'évaluer leur intérêt pour des services nouveaux, des politiques novatrices ou des projets existants ou à améliorer.



JEAN-FRANÇOIS THUOT

Commissaire

Jean-François Thuot est détenteur d'un Ph.D. en science politique (UQAM). Il est également membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Adm.A) et administrateur de sociétés certifié (ASC). Sa carrière a débuté dans l'enseignement universitaire en formation à distance, à la Télé-université. Il a œuvré ensuite dans le monde des professions réglementées, au sein duquel il a notamment assumé, de 2007 à 2017, la direction générale du Conseil interprofessionnel du Québec, le regroupement des 46 ordres professionnels. Il a su, au fil de ces années, parfaire son rôle de facilitateur et rallier avec diplomatie des groupes de parties prenantes.

Il agit maintenant à titre de conseiller stratégique, d'analyste et de formateur en gouvernance. Il est également l'auteur de plusieurs articles portant sur les processus démocratiques et divers enjeux de politiques publiques.



ARLINDO VIEIRA

Commissaire

Arlindo Vieira est diplômé de la faculté de science politique et de droit de l'UQAM et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Outre les années accumulées comme avocat de pratique privée, Arlindo Vieira possède une vaste expérience de décideur et de gestionnaire dans divers milieux gouvernementaux et communautaires. Il y a exercé, à différentes époques, la fonction de directeur d'un cabinet ministériel, de président du Conseil des relations interculturelles (C.R.I.), de juge administratif à la Régie des alcools, des courses et des jeux et de directeur général de Radio Centre-Ville.

Alors qu'il assumait les fonctions de président du C.R.I., Arlindo Vieira a eu l'occasion d'agir à titre de médiateur et de diriger plusieurs consultations sur des enjeux reliés aux relations interculturelles et à la gestion de la diversité dans la société québécoise et dans l'agglomération montréalaise.

Arlindo Vieira a également à son crédit une expérience de consultation publique dans le domaine du patrimoine à titre de membre du Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec.

Arlindo Vieira est aussi reconnu pour son engagement social ayant œuvré dans multiples comités et organismes communautaires. La Ligue des droits et libertés, le Centre Multiethnique Saint-Louis, la Caisse Populaire des Portugais, le Centre sociocommunautaire de Montréal, le Centre Justice et Foi, le Comité des communautés culturelles du Barreau du Québec et la Fondation de la Tolérance sont quelques-uns des organismes où il siège ou qui ont bénéficié de son leadership et de son engagement au fil des ans.

Il a été commissaire de l'OCPM de 2008 à 2011, et a été renommé en 2015 pour un autre mandat.



JOSHUA WOLFE

Commissaire

Joshua Wolfe détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, de même qu'un baccalauréat en Science & Human Affairs de l'Université Concordia. Il agit comme conseiller en développement durable pour les municipalités et les ONG. En 1990, il a été reçu membre de l'American Institute of Certified Planners. Il a enseigné le développement durable des villes et la participation publique à l'Université Concordia, à l'UCLA Extension Public Policy Program, à l'Université McGill, ainsi qu'à l'Institut international de gestion des grandes métropoles et l'International Association for Public Participation.

Natif de Montréal, M. Wolfe a aussi vécu en Californie où il a effectué des études d'impact environnemental et préparé des plans d'urbanisme pour diverses municipalités et autres organismes publics des régions de San Francisco et de San Diego. À Montréal, il a été directeur général de la Fondation Héritage Montréal et a contribué sur une base régulière à la chronique d'architecture et d'urbanisme du journal *The Gazette*. De plus, il est l'auteur d'une cinquantaine d'articles, chapitres de livres et papiers scientifiques et coauteur du Dictionnaire historique du Plateau Mont-Royal (Éditions Écosociété). Il a mis sur pied le Comité du patrimoine bâti juif et a fait partie du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il a été un des fondateurs de la coopérative d'habitation les Tourelles, à Milton-Parc, où il a vécu pendant plus de quinze ans. Ayant déjà siégé au conseil d'administration national de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), il a été président de SNAP-Québec de 2013 à 2015.

Annexe II

Extraits

Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., c. C.-11.4

SECTION IX OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

75. Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.

2000, c. 56, ann. I, a. 75.

76. Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

2000, c. 56, ann. I, a. 76; 2001, c. 25, a. 257.

77. Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

2000, c. 56, ann. I, a. 77; 2001, c. 25, a. 258.

78. Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.

2000, c. 56, ann. I, a. 78.

79. Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

2000, c. 56, ann. I, a. 79; 2001, c. 25, a. 259.

80. Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'Office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

Le trésorier de la ville ou l'adjoint qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

2000, c. 56, ann. I, a. 80.

81. L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

2000, c. 56, ann. I, a. 81.

82. Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises annuellement à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

2000, c. 56, ann. I, a. 82.

83. L'Office a pour fonctions :

- 1°** de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
 - 2.2°** de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;
- 3°** de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;
- 4°** de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

2000, c. 56, ann. I, a. 83; 2003, c. 19, a. 61; 2003, c. 28, a. 23; 2008, c. 19, a. 6.

(...)

SECTION II COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

§ 1. – Généralités

88. Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

2000, c. 56, ann. I, a. 88; 2001, c. 25, a. 265.

89. Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :

1° à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;

2° à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;

3° à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 m²;

4° à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8);

5° à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la Place d'Armes, de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-L'Allier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

2000, c. 56, ann. I, a. 89; 2001, c. 25, a. 265; 2002, c. 77, a. 13; 2003, c. 19, a. 62.

89.1. Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel il peut faire toute recommandation.

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1° les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant;
- 2° l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande;
- 3° la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- 4° malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

Toutefois :

- 1° le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visée au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes;
- 2° ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

2001, c. 25, a. 265; D. 1308-2001, a. 11; 2003, c. 19, a. 63; 2008, c. 18, a. 6.

89.1.1 Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

D. 1213-2005, a. 7

Annexe III

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

Les ressources matérielles

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14^e étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations et aux audiences publiques.

Les ressources humaines

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers sont responsables de la préparation des consultations et du soutien aux commissaires dans leur travail.

Les commissaires

En septembre 2014, le conseil municipal a nommé Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office pour un mandat de quatre ans. Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toute recommandation qu'ils jugent appropriée.

La présidente

Dominique Ollivier

Les commissaires *ad hoc* en 2017

Maryse Alcindor, Priscilla Ananian, Isabelle Beaulieu, Mounia Benalil, Bruno Bergeron, Bruno-Serge Boucher, Nicole Brodeur, Jean Burton, Jean Caouette, Danielle Casara, Pierre-Constantin Charles, Viateur Chénard, Alain Duhamel, Habib El-Hage, Ariane Émond, Christian Giguère, Judy Gold, Danielle Landry, Hélène Laperrière, Marie Leahey, Gaétan Lebeau, Jean Paré, Nadja Raphaël, Danielle Sauvage, Michel Séguin, Luba Serge, Francine Simard, Jean-François Thuot, Arlindo Vieira, Joshua Wolfe.

Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.

Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'OCPM par le comité exécutif à l'automne 2002. Des employés contractuels sont aussi embauchés au besoin. La Charte de la Ville de Montréal prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville, mais que le conseil de la ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

Les collaborateurs

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux.

De plus, un bon nombre de ressources externes ont mis à notre disposition leurs connaissances et leur expertise. Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.

LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'OCPM a élaboré un code de déontologie pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

Dispositions générales

1. Les commissaires servent le public de façon irréprochable et au meilleur de leur connaissance.
2. Les commissaires évitent toute activité incompatible avec l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.
3. Les commissaires avisent la présidence de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.
4. Les commissaires font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.

5. Les commissaires n'utilisent pas indûment leur titre ou leur statut de commissaire.
6. Les commissaires respectent la loi ainsi que les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans leurs décisions touchant la bonne marche d'un mandat, ils respectent le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

7. Les commissaires évitent tout conflit d'intérêts. Ils évitent aussi de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou les mettre en position de vulnérabilité.
8. Les commissaires doivent informer sans délai la présidence de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause leur indépendance ou leur impartialité.
9. Les commissaires ne peuvent accorder, solliciter ou accepter, pour eux-mêmes ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Ils ne peuvent se laisser influencer par la perspective d'un tel avantage ni utiliser à leur profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en leur qualité de commissaire.

Devoir de réserve

10. Les commissaires font preuve de réserve autant dans l'expression publique de leurs opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.
11. Les commissaires ne commentent pas publiquement les rapports de l'Office. Les rapports peuvent être présentés ou expliqués par la présidence de l'Office.
12. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.
13. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Après l'expiration de leur mandat, ils s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet d'un examen par une commission sur laquelle ils ont siégé.

Consultation publique

14. Les commissaires n'ont aucun intérêt particulier dans le dossier qui leur est confié. Ils n'ont ni participé à l'élaboration du projet ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Ils n'occupent aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.
15. Les commissaires acquièrent une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assurent d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
16. Les commissaires évitent toute rencontre privée avec les responsables et les personnes-ressources liées au projet faisant l'objet d'une commission dont ils font partie.
17. En séance publique, les commissaires favorisent la participation pleine et entière des intéressés. Ils facilitent l'accès des citoyens à l'information, les aident à bien comprendre les projets et les incitent à exprimer leur opinion sans contrainte.
18. Les commissaires appliquent la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Ils agissent en tout temps de la façon la plus transparente possible.
19. Les commissaires font preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelles que soient leurs opinions et sans discrimination. Ils suscitent le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.
20. Pour leur analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, les commissaires n'utilisent que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Ils peuvent aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.
21. Les commissaires respectent en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Ils respectent aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Lorsqu'un mandat de consultation est confié à l'Office, la présidence nomme une commission formée de un ou plusieurs commissaires. Le secrétaire général, pour sa part, forme l'équipe qui appuiera les commissaires dans leur travail. L'Office s'assure ensuite qu'un dossier de documentation soit produit. Ce dossier est disponible aux bureaux de l'Office, sur son site Internet, de même qu'aux bureaux de dépôt établis selon la nature du dossier.

L'avis public

Après avoir reçu le mandat de tenir une consultation publique et complété le dossier de documentation, l'Office publie un avis convoquant une assemblée publique dans un ou plusieurs journaux distribués sur le territoire de la Ville de Montréal. L'avis public mentionne, notamment :

- > l'objet de la consultation publique;
- > les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique;
- > les endroits où la documentation est disponible;
- > les délais et modalités de dépôt d'un mémoire, le cas échéant.

Les communications

Selon le cas, des moyens de communication supplémentaires sont utilisés pour aviser la population. À ce chapitre, l'Office peut recourir aux journaux locaux et aux quotidiens. En plus, l'Office produit généralement des feuillets distribués de porte en porte dans le secteur touché par un projet ou peut déposer des affiches et des dépliants dans des lieux publics. De même, l'Office expédie, à l'aide de listes d'envoi constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de consultations, de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés. En outre, l'Office utilise des médias sociaux tels Facebook pour faire connaître ses consultations.

Le dossier de documentation

Le dossier de documentation évolue suivant les documents déposés tout au long du processus de consultation. Les pièces originales du dossier sont conservées à l'Office. Après la publication du rapport de la commission, le dossier de documentation demeure accessible aux bureaux de l'OCPM et sur son site Internet.

Le dossier de documentation comprend habituellement :

- > tout document descriptif ou explicatif du projet comprenant une synthèse des études ayant servi à son élaboration. Le document présente la raison d'être du projet, les principes et les orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique;
- > le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville;
- > la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts;
- > au besoin, les extraits pertinents du plan et de la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- > les principaux plans, cartes de localisation, esquisses et simulations visuelles nécessaires à la compréhension du projet, si applicable.

Les rencontres préparatoires de la commission

La commission rencontre habituellement le promoteur ainsi que les représentants de l'arrondissement et des services municipaux qui feront la présentation du projet en assemblée publique. De telles rencontres préparatoires servent à s'assurer que les dossiers de documentation sont complets et que la présentation est bien soutenue par des outils audiovisuels. La commission s'assure que les commissaires ont une bonne compréhension du projet à l'étude et que tous les intervenants comprennent bien leurs rôles respectifs et le déroulement d'une séance publique. La commission veille à ce que chacun soit prêt à répondre à toutes les questions pertinentes, telles l'impact, les conséquences et les étapes ultérieures du projet. Les comptes-rendus de ces rencontres préparatoires sont versés sur le site Internet de l'Office.

La tenue de la consultation publique

La consultation se déroule toujours en deux parties distinctes : la période de questions et l'expression des opinions.

La première partie permet aux participants, de même qu'à la commission, d'entendre la description du projet soumis à la consultation publique et la présentation du cadre réglementaire, en plus de poser des questions sur le projet. Durant cette première partie, ce sont les représentants du promoteur et des services municipaux qui présentent eux-mêmes les composantes du projet et répondent aux questions du public et des commissaires. Il peut arriver que des ateliers ou des séances thématiques visant à examiner un aspect particulier du projet sous étude soient organisés dans le cadre de la première partie.

La deuxième partie permet aux participants d'exprimer leurs préoccupations, leurs opinions et leurs commentaires sur le projet. Leur intervention peut se faire sous forme de mémoire écrit aussi bien que de commentaires oraux. Dans cette deuxième partie, les représentants du promoteur et des services municipaux n'interviennent plus, bien qu'ils puissent être présents dans la salle. À la fin de la deuxième partie, un représentant du promoteur ou de la Ville peut demander à exercer un droit de rectification afin d'apporter une correction ou une précision sur des données factuelles. Ces deux parties sont séparées par un délai intermédiaire variable d'environ 21 jours pour permettre aux participants de préparer leur mémoire ou leur énoncé d'opinion.

Toutes les séances d'une consultation sont publiques. Elles doivent être tenues dans un lieu approprié et accessible à la population. Les séances sont enregistrées et, généralement, les débats sont pris en notes sténographiques rendues publiques avec la documentation. De plus, les présentations lors de la séance d'information sont diffusées sur Internet permettant ainsi à des personnes qui n'ont pas pu se déplacer d'en prendre connaissance.

Selon la nature ou la complexité des dossiers faisant l'objet des consultations, d'autres formules peuvent être utilisées, telles des colloques, conférences, séminaires, journées portes ouvertes, consultation en ligne, etc.

L'analyse et le rapport de la commission

À la suite de la consultation publique, la commission prépare un rapport qui est déposé au comité exécutif et au conseil municipal. Les rapports de l'Office comprennent habituellement une description sommaire du projet à l'étude ainsi qu'un résumé des préoccupations des participants. La commission complète ensuite son analyse et fait ses recommandations. Ce rapport est rendu public au plus tard dans les quinze jours suivant son dépôt au maire et au président du comité exécutif.

LE DÉROULEMENT TYPIQUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION STANDARD

Le président ouvre l'assemblée et expose le mandat confié à l'Office de consultation publique. Il présente les personnes affectées à la commission, notamment le ou les autres commissaires, et invite les responsables et les personnes-ressources à se présenter.

Le président explique le fonctionnement de l'assemblée qui se déroulera en deux parties : la première est consacrée à la présentation du projet et aux questions des citoyens, et la seconde, à leurs commentaires et opinions. Les séances sont enregistrées et les enregistrements seront accessibles au public dans le dossier de documentation. De plus, les notes sténographiques des séances seront disponibles sous format écrit pour consultation ou en version électronique sur le site Internet de l'Office. Le président déclare qu'il ne permettra aucune forme de manifestation ni remarque désobligeante et ni propos diffamatoires, et ce, dans le but de favoriser des débats sereins.

À l'invitation du président, les responsables présentent le projet et expliquent le cadre règlementaire dans lequel il s'inscrit.

Le président annonce que les personnes désirant poser des questions doivent d'abord s'inscrire au registre et qu'elles peuvent maintenant le faire. Un participant peut intervenir plusieurs fois, mais il devra chaque fois se réinscrire.

Le président invite les personnes dans l'ordre d'inscription. Les questions sont adressées au président, qui les dirige au responsable ou aux personnes-ressources pouvant y répondre. Le président et les commissaires peuvent poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation.

Le président s'assure que toute question obtienne réponse. Si la réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais et sera versée au dossier de documentation.

Le président met fin à la période de questions quand la liste des personnes inscrites est épuisée et qu'il n'y a pas d'information supplémentaire à obtenir.

Le président invite les citoyens à signifier au secrétariat de l'Office leur intention de présenter une opinion à la commission et les invite à la séance qui entendra les mémoires qui a lieu généralement trois semaines plus tard. Un participant ne peut intervenir qu'une fois pour présenter son opinion.

Le président invite les personnes dans l'ordre convenu au préalable entre les citoyens et le secrétariat de l'Office lors de leur inscription. Après chaque présentation, le président ou les commissaires peuvent poser des questions aux intervenants dans le but d'assurer une bonne compréhension des opinions exprimées.

À la fin de la séance, le président peut, selon les modalités qu'il établit, entendre un représentant du promoteur ou de la Ville qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives.

Une fois les opinions et commentaires entendus, le président déclare que l'assemblée publique est terminée.

Annexe IV

Liste des employés et collaborateurs en 2017



Employés

Louis-Alexandre Cazal
Luc Doray
Lizon Levesque
Élise Naud
Faustin Nsabimana
Anik Pouliot
Gilles Vézina

Collaborateurs

Raphaëlle Aubin
Matthieu Bardin
Estelle Beaudry
Alain Benoit
Michèle Bernier
Loïc Bouffard-Dumas
Brunelle-Amélie Bourque
Richard Brunelle
Hadrien Chénier-Marais
Élisabeth Doyon
William Dumas
Joanne Gibbs
Guy Grenier
Nathan Huber

Félix Jobin
Laurent Maurice Lafontant
Marilena Liguori
Christelle Lollier-Théberge
Marta Massana
Arminda Mota
Denise Mumporeze
Caio Pâques Lucon
Olivier Rinfret
Joseph Tchinda Kenfo
Samuel Tremblay
Nicole Uwimana
Akos Verbczy
Stéphanie Wells



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
info@ocpm.qc.ca
ocpm.qc.ca